

Fnasat-Gens du voyage

Fédération nationale des associations solidaires
d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage

**VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DES FAMILLES DU VOYAGE SUR LES TERRITOIRES
AU TRAVERS DE L'AGREMENT CENTRE SOCIAL**

Recherche-action menée en partenariat avec la FCSF
dans le cadre de coopérations inter-associatives renforcées

2013 – 2014 - 2015

RAPPORT FINAL

Août 2015



59, rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél. 01 40 35 00 04
Fax 01 40 35 12 40
info@fnasat.asso.fr
www.fnasat.asso.fr



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Action réalisée avec le soutien du Ministère des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Fonds pour le Développement de la Vie Associative – Etudes
Axe de recherche : Nouvelles modalités de coopérations associatives locales

SOMMAIRE

1 - DEMARCHE MOBILISEE	3
1.1 - ORIGINE, CONTEXTE ET INTENTIONS DE LA RECHERCHE-ACTION	3
1.2 - POSTULATS ET AXES DE QUESTIONNEMENT INITIAUX	4
1.3 - PILOTAGE DU PROJET	6
1.4 - DEROULEMENT DU PROJET	6
1.5 - TERRITOIRE	8
1.6 - PARTICIPATION A LA DEMARCHE	8
1.7 - PLAN DE DIFFUSION ET DE PUBLICATION DES RESULTATS	10
2 - DETOURS LIMINAIRES	12
2.1 - « GENS DU VOYAGE » QUI SONT-IL ?	12
2.2 - VERS L'ABOLITION D'UN STATUT ADMINISTRATIF D'EXCEPTION	13
2.3 - REGARD PORTE SUR LES FAMILLES DU VOYAGE ET ETHNOCENTRISME INSTITUTIONNEL	14
2.4 - VOYAGE, ITINERANCE ET ANCRAGE TERRITORIAL	16
2.5 - GENS DU VOYAGE : POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'HABITAT	17
2.6 - GENS DU VOYAGE ET QUALITE D'HABITANT	18
2.7 - L'ACCES AUX DROITS	20
2.8 - LE NON-RECOURS	20
2.9 - L'ACCUEIL	21
3 - ENJEUX IDENTIFIES LORS DES RENCONTRES REGIONALES	22
3.1 - ATTENTES SPECIFIQUES DES VOYAGEURS A L'EGARD DES ACTEURS SOCIAUX	22
<i>a - La revendication d'accès au droit commun</i>	<i>22</i>
<i>b - L'expression d'attentes singulières</i>	<i>22</i>
3.2 - GENS DU VOYAGE, UNE ACTION PUBLIQUE QUESTIONNEE	24
<i>a - La question de la participation</i>	<i>24</i>
<i>b - Des acteurs sociaux au cœur d'injonctions contradictoires</i>	<i>25</i>
<i>c - Des enjeux méthodologiques</i>	<i>26</i>
4 - DES CONSTATS PARTAGES AU SEIN DES DEUX RESEAUX A LA PAROLE DES VOYAGEURS	28
4.1 - UNE AFFILIATION IDENTITAIRE DIVERSIFIEE : ENTRE SINGULARISME ET NORMALISATION	29
<i>a - Entre revendication identitaire, ethnocentrisme et recherche de normalisation</i>	<i>29</i>
<i>b - « Gens du voyage », « Voyageurs » : entre usage revendiqué et refus d'une désignation imposée</i>	<i>29</i>
<i>c - Seulement un tiers des familles se sent respecté dans son mode de vie</i>	<i>30</i>
<i>d - Evolution des conditions de vie du Voyage</i>	<i>31</i>
4.2 - UN DEFICIT MANIFESTE D'ACCES AUX DROITS	32
<i>a - Un tiers des personnes estiment que leurs droits sont bafoués</i>	<i>32</i>
<i>b - Zoom sur l'accès aux équipements d'accueil</i>	<i>33</i>
<i>c - Zoom sur l'assurance caravane</i>	<i>35</i>
<i>d - Accès à l'éducation</i>	<i>36</i>
<i>e - L'exercice de la citoyenneté</i>	<i>36</i>
4.3 - UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A METTRE EN ŒUVRE	37
<i>a - Des difficultés d'accès aux droits de plusieurs ordre</i>	<i>37</i>
<i>b - Le centre social « spécifique » Gens du voyage, un interlocuteur privilégié</i>	<i>38</i>
<i>c - Nature des sollicitations</i>	<i>40</i>

4.4 - DES VELLEITES DE PAROLE COLLECTIVE ET DE PARTICIPATION	42
5 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES RESEAUX FNASAT ET FCSF POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES FAMILLES DU VOYAGE SUR LES TERRITOIRES	45
5.1 - LA SOCIETE CIVILE A L'INTERFACE ENTRE CITOYENS ET INSTITUTIONS	46
<i>Orientation 1 Affirmer le rôle social des associations : partenaires, mais pas prestataires</i>	<i>46</i>
<i>Orientation 2 Reconnaître aux gens du voyage le statut d'habitants et de citoyens de la république à part entière, et non pas entièrement à part</i>	<i>47</i>
<i>Orientation 3 Développer une stratégie concertée et systémique pour un accès effectif au droit commun .</i>	<i>48</i>
<i>Orientation 4 Faire œuvre de reconnaissance à l'égard des Gens du voyage pour mieux lutter contre les discriminations et les rapports de domination</i>	<i>49</i>
<i>Orientation 5 Renforcer la participation et le pouvoir d'agir des Gens du voyage</i>	<i>50</i>
5.2 - PROMOUVOIR NOS COOPERATIONS ET NOS SAVOIR-FAIRE DANS CINQ SECTEURS D'ACTION PUBLIQUE.....	51
<i>Orientation 6 Accès à l'habitat : promouvoir l'habitat permanent.....</i>	<i>51</i>
<i>Orientation 7 Accès à la libre circulation : être accueillis dans la dignité.....</i>	<i>52</i>
<i>Orientation 8 Accès à l'école pour tous : un accent à porter sur le collège, en s'adaptant aux singularités des populations</i>	<i>53</i>
<i>Orientation 9 Accès au travail indépendant, au travail salarié, et à la formation professionnelle</i>	<i>54</i>
<i>Orientation 10 Accès aux droits sociaux et à la santé</i>	<i>56</i>
SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES :.....	58
ANNEXES	61

1 - DEMARCHE MOBILISEE

1.1 - Origine, contexte et intentions de la recherche-action

Les deux fédérations FNASAT Gens du voyage¹ et FCSF² comptent des structures adhérentes communes dites « centres sociaux spécifiques gens du voyage » et opèrent ponctuellement des prises de position convergentes ou croisées concernant la situation des familles du voyage sur les territoires.

Ces populations et situations constituent la matière et l'espace de travail à part entière du réseau de la FNASAT reconnu pour son expertise en la matière. Structuré autour d'un maillage associatif, ce premier réseau développe des actions avec et en direction des familles du voyage le plus souvent hors de l'agrément centre social (sur plus de 100 associations adhérentes 26 bénéficient d'un ou de plusieurs agréments centre social ou encore espace de vie sociale).

Par contre ces situations restent inscrites de façon beaucoup plus ténue dans le réseau des centres sociaux. Notons cependant l'exception de certains centres sociaux, dits « généralistes », développant des actions dédiées en direction des familles du voyage sur leurs territoires, le plus souvent en collaboration avec une structure spécifique du réseau de la FNASAT.

La région Poitou-Charentes est parmi les territoires où cette double inscription est la plus forte, d'une part en nombre de structures concernées et, d'autre part, en antériorité de prise en compte de cette question. L'union régionale, l'URECSO³, anime ainsi en son sein une commission dédiée à la question des gens du voyage depuis plus de 20 ans et a donc progressivement développé une expertise partagée entre les différents acteurs du territoire participant aux travaux de cette commission. La diversité d'origine des structures participant à cet espace de travail renforce par ailleurs cette densité. Y participent ainsi des associations locales ou départementales agréées centre social gens du voyage, des centres sociaux généralistes prenant en compte les familles du voyage au travers d'une mission dédiée, des associations militantes à vocation humanitaire, des CCAS assurant un accompagnement social des familles des gens du voyage.

En parallèle de ce contexte propre aux mouvements associatifs fédérés la CNAF a, en juin 2012 et dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012, promulgué une nouvelle circulaire relative à l'animation de la vie sociale redéfinissant le cadre, les missions, les conditions de mise en œuvre et d'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Prenant acte de formes d'organisation spécifiques de certains centres sociaux, la CNAF y a clairement stipulé que « des formes atypiques actuellement soutenues par des CAF, comme les centres sociaux gens du voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement ». La CNAF a dans cette perspective organisé courant 2014 un état des lieux réactualisé des centres sociaux dits « gens du voyage » et animé un groupe de travail interne en charge de faire des propositions au conseil d'Administration concernant les structures dites atypiques.

¹ Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage. Site web [ici](#)

² Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France. Site web [ici](#)

³ Union REgionale des Centres SOciaux de Poitou-Charentes

C'est dans ce contexte que la FNASAT Gens du voyage et la FCSF ont acté l'intérêt et la volonté mutuelle de renforcer les proximités entre les deux réseaux autour des enjeux concernant la prise en compte sur les territoires des familles du voyage, au travers notamment du prisme privilégié de l'agrément centre social. Dans cette perspective, les deux mouvements fédérés se sont proposés d'expérimenter en direction du double réseau, un projet de co-animation et d'appui aux structures adhérentes, sous la forme d'une recherche action.

Outre la finalité de renforcement des coopérations territoriales inter-associatives quant à cette problématique et population, l'objet de la démarche était d'explorer la double question suivante :

- ✓ Comment permettre une meilleure prise en compte des familles des gens du voyage et contribuer ainsi à leur plus forte inscription sur les territoires et à la reconnaissance de leur statut d'habitants à part entière de ces mêmes territoires ?
- ✓ Quel rôle pour les centres sociaux et espaces de vie sociale dans cette dynamique ?

1.2 - Postulats et axes de questionnement initiaux

Quatre postulats présidaient à notre réflexion.

- ✓ Là où des associations se donnent pour objet, exclusif ou partiel, l'accompagnement des gens du voyage, la prise en compte de ces populations dans les politiques publiques est positivement impactée et l'accès au droit commun de ces populations s'en trouve renforcé.
- ✓ L'agrément centre social, tel que défini dans la circulaire CNAF de juin 2012, nous apparaît être adapté et suffisant car permettant aux centres sociaux, dans leur diversité, d'agir en direction de l'ensemble des familles d'un territoire donné, y compris celles des gens du voyage⁴.
- ✓ Il convient ainsi à nos yeux de remettre au cœur des projets des centres sociaux le statut d'habitant à part entière d'un territoire des gens du voyage, quelle que soit la réalité d'itinérance ou de plus forte fixation territoriale de ceux-ci.
- ✓ Enfin, il convient d'interroger non pas tant la spécificité d'une structure centre social, lorsque celui-ci ne s'adresse qu'à la population du voyage, mais la nécessité d'une démarche adaptée pour que les populations en question soient mieux prises en compte et accèdent à ces espaces de droit commun.

⁴ Populations qui en général, du moins en l'absence de structures dédiées du type centre social dit spécifique, n'accèdent que très peu ou pas du tout à ces structures de droit commun et sont le plus souvent absentes des projets sociaux sous-jacents.

Par ailleurs, sept grands axes de questionnement ont été arrêtés dès le début de la démarche :

- ✓ Quelle plus-value attachée à une démarche spécifique/adaptée dans le cadre d'un agrément centre social ?
- ✓ Le centre social dit spécifique gens du voyage est aussi un projet de territoire fondé sur une démarche de développement social local. En quoi ce projet et cette démarche peuvent éviter les approches du type communautaire ou catégorielle et éviter un renforcement des stigmatisations en direction des familles du voyage ? En quoi ce projet et cette démarche peuvent contribuer à faire évoluer les politiques publiques dans le respect du mode de vie des populations du voyage et éviter ainsi les injonctions d'assimilation parfois sous-jacentes ?
- ✓ La participation des populations gens du voyage sur les territoires se joue dans différentes dimensions (personnelle et familiale notamment) et mobilise des espaces et formes très variées (jusqu'au conflit parfois). Ne faut-il pas explorer plus avant ces dimensions, espaces et formes de participation au regard des exigences de participation/implication des habitants aux projets des centres sociaux, le fait associatif n'étant pas en soi une condition suffisante pour confirmer cette participation ?
- ✓ Un centre social étant un équipement de proximité se trouve inscrit dans un territoire très circonscrit. Pour autant, les projets de centres sociaux dits spécifiques gens du voyage voient leur territoire défini en premier lieu par une population cible, celle des familles en présence, sans que celle-ci soit d'ailleurs clairement définie. Ne faudrait-il pas réinterroger cette dimension de territoire qui mériterait d'être observée à partir d'une entrée du type territoire vécu c'est à dire celle du territoire issu et mobilisé au travers des relations entre les familles et l'ensemble des acteurs, institutionnels et non institutionnels, agissant en leur direction ou qui devraient agir en leur direction en raison de leur qualité d'habitants du territoire ?
- ✓ Corollaire de la question précédente, quels sont les publics d'une structure dite spécifique gens du voyage ? Les familles ? Les acteurs locaux ? Les autres centres sociaux ? Comment agir en leur direction pour un renforcement de la prise en compte des familles du voyage dans les projets locaux ?
- ✓ Les formes organisationnelles des structures dites spécifiques gens du voyage sont très variées et le plus souvent atypiques par rapport aux formes habituelles des centres sociaux. Comment faire valoir et valider ces modes organisationnels au regard des exigences attachées à l'agrément des structures ?
- ✓ En quoi et au travers de quelles modalités une plus forte coopération inter-associatives sur les territoires permettrait de contribuer à une meilleure prise en compte des familles du voyage sur les territoires notamment au travers des projets sociaux des (de tous les) centres sociaux ?

1.3 - Pilotage du projet

L'animation et la mise en œuvre du projet a été assurée par un comité de pilotage composé comme suit :

Nom Prénom	Qualité	Réseau
Chapillon Gérard	✓ Président association AMAV 53 ✓ Administrateur Fnasat-Gv	FNASAT-GV
Le Priellec Joseph	✓ Chargé de formation ✓ Chargé de mission sur le présent projet	
Godillon Isabelle	✓ Référente politique commission Gens du voyage URECISO ⁵	FCSF
Renaudin Denis	✓ Délégué fédéral FDCS Vienne en charge de la commission Gens du voyage de l'URECISO	
Coudret Stéphane	✓ Directeur Centre Social Les Alliers Angoulême	FNASAT-Gv et FCSF

Un soutien scientifique et méthodologique a été apporté par M. Christophe Moreau⁶ de la société JEUEVI⁷ (Recherche – développement en sciences humaines et sociales), avec pour mission d'accompagner le groupe de pilotage, de construire les outils d'investigation, d'organiser et de traiter la consultation des familles, de faciliter l'élaboration collective des conclusions et la rédaction des documents de valorisation.

Par ailleurs, le précédent comité de pilotage aura été en tant que de besoin élargi :

- ✓ A la participation des présidents(es) et directeurs des deux fédérations.
- ✓ A la participation de représentants de quelques structures participantes (12 personnes associées).

1.4 - Déroulement du projet

Mise en œuvre dès le second semestre 2013, la démarche devait initialement se dérouler sur l'année 2014 avec un plan de publication au premier trimestre 2015. Divers éléments dont le bouclage du financement et un élargissement du territoire nous ont contraints à retarder le démarrage opérationnel du projet dont la phase diffusion des résultats reste à ce jour à organiser.

Le déroulement de la recherche-action s'est opéré autour des grandes phases apparaissant au tableau présenté ci-après.

⁵ Union REgionale des Centres SOciaux de Poitou-Charentes agissant ici par délégation de la FCSF

⁶ Docteur en sociologie. 15 ans d'expérience dans la recherche sur la personne humaine et l'accompagnement des politiques publiques, notamment en matière de d'éducation, de jeunesse, de pratiques festives, de travail social.

⁷ JEUnesse DEVeloppement Intelligents. Site web [ici](#)

Déroulement global de la recherche-action

Phases	Périodes	Objet
Phase 1	Octobre / Décembre 2013	✓ Phase préparatoire - Finalisation du périmètre, des attendus et de la mise en œuvre opérationnelle du projet (financement et moyens humains)
Phase 2	Janvier / avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploration des références existantes ✓ Mobilisation des deux réseaux sur l'implication dans la démarche à venir ✓ Conception des outils de recherche et d'animation
Phase 3	Mai / juin 2014	✓ Première consultation des structures et acteurs sociaux au travers de 4 rencontres régionales (Reims, Le Mans, Bordeaux et Lyon)
Phase 4	Octobre / décembre 2014	✓ Captage de la parole des familles du voyage (enquête auprès de 230 familles)
Phase 5	Février 2015	✓ Séminaire national (Poitiers)
Phase 6	Mars / juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse de l'ensemble des résultats produits par la démarche ✓ Rédaction des documents de synthèse et rapports finaux
Phase 7	Octobre / Décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffusion et publication des résultats ✓ Définition des priorités et stratégies opérationnelles d'accompagnement des réseaux dans la mise en œuvre des préconisations sur les territoires ✓ Devenir du partenariat autour d'une perspective de renforcement de la collaboration inter-réseaux

La première consultation des structures concernées (phase 3), organisée sous la forme de quatre rencontres régionales, s'adressait aux acteurs sociaux des territoires, structures adhérentes au double réseau FNASAT-Gv et FCSF en premier lieu et acteurs partenaires associés (cooptés par les structures participantes). Il s'agissait, au travers de ce premier temps de travail commun, d'inviter les participants à se saisir de quelques-uns des questionnements qui apparaissent les plus déterminants. Ont ainsi été explorées, dans une approche croisée entre sous-groupes, les questions des attentes des familles à l'égard des acteurs sociaux ; de leur participation aux projets des structures et, au-delà, à la vie publique ; des effets induits des politiques sociales et associatives en termes de discriminations, et d'effets multiplicateurs ou atténuants des approches dites spécifiques ou de droit commun. La trame de questionnement proposée aux participants est présentée en annexe 1.

La seconde consultation (phase 4) concernait les familles du voyage elles-mêmes. Celles-ci auront été mobilisées dans la démarche au travers d'une enquête par questionnaire opérée par les structures investies dans l'accompagnement de ces publics. Cette consultation visait à capter leur regard sur leurs attentes à l'égard des intervenants sociaux, et les effets induits des interventions de ces mêmes acteurs ou autres opérateurs des dispositifs publics. Le questionnaire utilisé figure en annexe n°2.

La troisième étape majeure de cette démarche consistait en un séminaire national, organisé à Poitiers les 6 et 7 février 2015 (phase 5) avec pour objectif de faire émerger une vision commune

et des stratégies opérationnelles autour des différents enjeux identifiés au cours des consultations précédentes. Ouverte aux contributions de partenaires nationaux (CNAF), aux associations de Voyageurs (UFAT⁸) et au regard d'un chercheur (Mme C. Bergéon du laboratoire Migrinter de l'Université de Poitiers), cette rencontre s'est ensuite inscrite dans la continuité de coproduction participative des acteurs de terrain au travers de travaux en ateliers qui se sont tenus toute la journée du 7 février. Vous trouverez en annexe 3 le programme de la rencontre et en annexe 4 la trame d'animation des ateliers de la journée du 7 février.

Comme nous allons le voir en suivant, ces trois étapes clefs auront permis un très bon niveau de participation notamment pour une première expérience de co-animation inter-réseaux.

1.5 - Territoire

Initialement envisagée sur un territoire circonscrit au grand Ouest, la démarche aura finalement été déclinée, à la demande des acteurs locaux des deux réseaux, au niveau national et organisée à partir des quatre grands pôles régionaux suivants :

Pôles	Régions prioritairement concernées
Sud-Ouest Bordeaux	Aquitaine ; Limousin ; Midi-Pyrénées ; Poitou-Charentes
Sud-Est Lyon	Auvergne ; Bourgogne ; Franche-Comté ; Languedoc-Roussillon ; PACA ; Rhône-Alpes
Nord-Est Reims	Alsace ; Champagne-Ardenne ; Ile de France ; Lorraine ; Nord-Pas de Calais ; Picardie
Nord-Ouest Le Mans	Basse-Normandie ; Bretagne ; Centre ; Haute-Normandie ; Pays de la Loire

Les structures de 32 départements différents auront participé à la démarche. Pour l'essentiel ces territoires départementaux sont ceux où opère déjà une structure dite spécifique relevant notamment d'un agrément centre social « gens du voyage ». Cinq territoires où un projet de ce type est envisagé ou en cours ont également participé assez largement à la démarche.

1.6 - Participation à la démarche

La participation globale à la démarche a connu un niveau important, pour une première initiative inter-réseaux, reflétant notamment des attentes fortes en matière d'animation des deux réseaux fédérés sur les enjeux mis au travail.

La participation mobilisée au travers de l'ensemble de la recherche-action apparaît au tableau présenté ci-après.

⁸ Union Française des Associations Tsiganes.

Participation à l'ensemble de la démarche :

Phases de mobilisation	Profils des participants/tions	Niveau de participation
Rencontres régionales (Phase 3)	Structures	
	▪ Associations agréées CS/EVS Gdv	17
	▪ CS « généralistes » avec actions dédiées Gdv	7
	▪ Associations en projet de CS/EVS Gdv	5
	▪ Autres associations	1
	▪ FD ou FR Centres Sociaux	5
	▪ CAF	4
▪ Sociétés privées	1	
Total structures	40	
Participants		
▪ Salariés	60	
▪ Responsables bénévoles	9	
▪ Voyageurs	2	
Total participants	71	
Enquête gens du voyage (Phase 4)	▪ Familles enquêtées	230
	▪ Associations mobilisées sur l'enquête	30
	▪ Acteurs associatifs mobilisés sur l'enquête	95
Séminaire national (Phase 5)	Participation des structures	
	▪ Associations agréées CS/EVS Gdv	20
	▪ CS « généralistes » avec actions dédiées Gdv	2
	▪ Institutions et partenaires nationaux	6
	Total structures	28
	Participants	
	▪ Salariés	60
▪ Responsables bénévoles	8	
▪ Voyageurs	2	
Total participants	70	
Analyse et synthèse (Phase 6)	Participation aux comités de pilotage élargis sur préparation du séminaire, exploration et analyse des résultats et production des documents et rapports	
	▪ Associations	9
	▪ Acteurs associatifs	12
	▪ Equivalent journées-personnes	45

Trois informations principales sont à observer concernant ces différentes participations :

- ✓ Ce sont principalement et très majoritairement les associations relevant d'un projet spécifique en direction des Gens du voyage qui se sont mobilisées sur le projet. S'y sont adjointes les structures « généralistes » déjà impliquées sur les enjeux mis au travail au travers d'actions dédiées en direction des familles du voyage sur leur territoire.
- ✓ Le niveau de participation des structures partenaires locales (départementales) est resté très faible.

- ✓ Le profil très largement majoritaire des participants s'étant impliqués dans la démarche concerne les salariés des structures, exception faite de la mobilisation ad hoc via enquête des familles du voyage.

Avant toute interprétation de ces données, il importe de savoir que pour des raisons de moyens (humains et financiers), nous avons opté de canaliser et limiter les invitations en direction des structures adhérentes des deux réseaux fédérés, les invitant à éventuellement élargir leur participation en cooptant sur leur territoire d'autres partenaires et acteurs sociaux éventuellement intéressés. Force est de constater que cet effet levier n'a pas fonctionné, très probablement en raison du besoin d'un certain entre soi pour une première réflexion et démarche croisées.

En réalité, pour une première démarche croisée où les logiques de chacun des réseaux sont amenées à être questionnées, il n'y a dans les constats ci-dessus rien de très étonnant. Une certaine prudence bien naturelle a pu contenir le niveau de participation des uns ou des autres.

Trois enjeux ressortent cependant des constats précédents quant aux perspectives à mettre au travail au-delà de la présente recherche :

- ✓ La participation future aux synergies et collaborations territoriales, sur les préconisations dégagées, des centres sociaux généralistes et des fédérations départementales et régionales les accompagnant.
- ✓ Au-delà de cette première participation, celle des autres acteurs sociaux sur les questions attachées à la prise en compte des situations des familles du voyage sur les territoires.
- ✓ La mobilisation des responsables bénévoles des structures concernées en complément de la logique implication des directions et équipes de salariés.

1.7 - Plan de diffusion et de publication des résultats

Le présent rapport constitue une première modalité de valorisation de cette production commune. Il fera l'objet, au cours du second semestre 2015, d'une vaste diffusion dans les deux réseaux fédérés FNASAT-Gv et FCSF en support à des rencontres fédératives ad hoc organisées fin 2015 et début 2016 afin de viser à une appropriation la plus large possible des questionnements et résultats émanant de cette première action inter-réseaux.

La démarche se fera tout à la fois autour de rencontres propres à chacun des réseaux et au travers de quelques rencontres croisées co-animées par les deux fédérations. Cette première phase de diffusion se prolongera dès 2016 par un dispositif d'accompagnement des réseaux autour de la mise en œuvre des préconisations sur les territoires (phase 7) et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux sur les territoires autour des enjeux repérés.

Cette stratégie et les priorités sous jacentes doivent cependant encore être validées par les deux mouvements fédérés dans le cadre d'une rencontre inter-bureaux des deux fédérations début octobre 2015.

Ce premier rapport sera également communiqué aux partenaires nationaux concernés par cette question. Il s'agit notamment de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) au Ministère des Affaires Sociales et de la Direction des politiques familiale et sociale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Les possibilités de diffusion au sein des services régionaux et départementaux de ces deux institutions restent à être précisées mais devraient rapidement être confirmées.

Enfin, en complément de la diffusion du présent rapport en tant que tel et de documents de travail aux objets plus restreints élaborés au cours de la démarche, il est prévu, courant 2016, une double publication à caractère scientifique dans les revues respectives des deux réseaux, à savoir :

- ✓ Pour la FNASAT Gens du voyage, un numéro dédié à la recherche-action dans la revue *Etudes tsiganes*
- ✓ Pour la FCSF, une publication ad hoc dans la revue *Repères*.

2 - DETOURS LIMINAIRES

Avant d'entrer dans la restitution de l'analyse produite par la double consultation des acteurs sociaux et des familles du voyage elles-mêmes, nous avons souhaité brièvement nous arrêter à quelques détours liminaires ayant donné lieu à échange au cours de nos travaux et que nous jugeons utiles à la compréhension de certains enjeux ici évoqués. De même, nous précisons ici quelques notions apparaissant fondamentales dans les problématiques explorées.

2.1 - « Gens du voyage » qui sont-ils ?

La désignation « gens du voyage » est une pure construction administrative apparue dans les textes officiels dès 1972. Elle désigne une vaste catégorie de population très hétérogène qui, d'un point de vue juridique, « réside habituellement en abris mobiles terrestres »⁹. Elle résulte d'un long processus de catégorisation administrative¹⁰ de populations autrefois appelées « forains », « nomades » ou plus avant encore « saltimbanques », etc.

L'appellation « gens du voyage » désigne en réalité les populations visées par la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et qui a circonscrit les « gens du voyage » comme une population sans domicile ni résidence fixe (SDRF) résidant en abri mobile et/ou exerçant une activité ambulante.

Par cet euphémisme « gens du voyage », utilisé qu'en France et en Belgique, l'Etat français a voulu éviter toute référence explicite à une connotation ethnique ou communautariste, conformément aux principes constitutionnels de la V^{ème} République. Mais derrière cette désignation se retrouve tout un ensemble de groupes d'origines, de traditions, de pratiques sociologiques, de religions, d'inscription historique sur le territoire, etc. très différents. Il y a là toute la diversité des populations dites tsiganes¹⁰ dont les mieux identifiées sont les groupes manouches, sinti, gitans, roms, yéniches.

Si des filiations historiques ethniques et attachées aux différents parcours migratoires ont au cours des siècles passés progressivement constitué ces groupes d'appartenance, il n'en demeure pas moins que nous parlons ici de citoyens français et non des populations telles que les Roms migrants plus récemment arrivées des pays de l'Europe centrale et orientale.

Le périmètre posé par le législateur et l'Administration ne suffit donc pas à refléter l'ensemble des populations dites « gens du voyage ». De plus, la supposée itinérance ou mobilité attachée à cette désignation ne se vérifie pas pour un certain nombre de personnes et de familles dites pour autant ou encore se réclamant « gens du voyage », celles-ci ayant abandonné le voyage pour différentes raisons.

C'est pourquoi, nous préférons parler de populations du voyage, de familles du voyage ou de Voyageurs. Ce faisant, nous mobilisons la référence à un ensemble de pratiques sociologiques

⁹ Caravanes le plus souvent mais aussi roulottes (il reste quelques groupes familiaux hippomobiles en France) et plus rarement mobiles-homes.

¹⁰ Le traitement administratif des gens du voyage en France – Deux siècles de législation spécifique 1789-2013 par Jérôme Weinhard, responsable du pôle juridique à la Fnasat-Gv. Téléchargeable [ici](#).

partagées, à des degrés divers, autour d'un mode de vie attaché notamment à l'itinérance ; que celle-ci soit réelle, supposée ou potentielle, donc à l'habitat caravane, comme un symbole fédérateur du monde du Voyage.

Conséquemment cette sphère sociologique englobe des origines très diverses, y compris des personnes d'origine sédentaires qui, pour différentes raisons ou encore au travers du jeu des mariages mixtes, ont adopté ce mode de vie et se reconnaissent (et sont reconnus) aujourd'hui comme Voyageur.

Pour autant, nous n'avons jusqu'ici exploré que les désignations mobilisées par les sédentaires en leur direction, désignations, il importe de le souligner, que ces populations se sont très largement appropriées. Mais il est une façon beaucoup plus simple de répondre à notre interrogation - *qui sont les Gens du voyage ?* - c'est celle des intéressés eux-mêmes pour qui en définitive être Voyageur, Manouche, Sinti, Gitan, Rom, Yéniche ou encore Gens du voyage c'est tout simplement ne pas être un gadjo, une gadji, des gadjé ; ces termes (masculin, féminin et pluriel) désignant de façon générique les populations non-tsiganes c'est à dire les sédentaires.

Nous avons donc outre les pratiques sociologiques partagées et la sphère culturelle mobilisée au travers de celles-ci, une sphère de non appartenance à la société dominante, celle des gajé, et de reconnaissance mutuelle d'appartenance au monde du Voyage qui définissent le périmètre de celui-ci.

Nous ne pouvons clore ce premier détour sans visiter l'habituelle question : mais combien sont-ils ?

A défaut de données statistiques pour les raisons constitutionnelles déjà évoquées, il est assez largement admis que les populations du Voyage représenteraient entre 450 et 500.000 personnes. Rapportée à la population française totale, 65,2 millions selon l'Insee fin 2014, les « gens du voyage » ne représentent donc que 0,77% soit moins de 1% de la population nationale. Une question s'impose alors à nos yeux : pourquoi une population quantitativement aussi marginale ne parvient-elle pas à être mieux prise en compte par les politiques publiques ?

2.2 - Vers l'abolition d'un statut administratif d'exception

L'autre caractéristique de la stricte catégorie administrative des « gens du voyage » réside dans le fait qu'elle relève d'un statut administratif particulier. Notons que c'est la seule catégorie de la population française à « bénéficier » d'un statut d'exception et ceci depuis 1912.

Ce statut administratif est défini dans la loi de janvier 1969 précédemment évoquée, elle même adoptée dans le prolongement d'une précédente loi de 1912. De façon très résumée il réside en une double obligation pour toute personne relevant de cette catégorie, et ceci dès l'âge de 16 ans, à détenir un titre de circulation (livret) pour se déplacer sur le territoire national, assorti d'une obligation à visa, et à choisir une commune de rattachement produisant les effets habituels (obligations et droits) attachés au domicile ; ce choix restant cependant relativement contraint au travers notamment d'un quota de 3% des populations sans domicile ni résidence fixe.

Ce statut génère un certain nombre de conséquences discriminatoires dont l'entrave à la liberté d'aller et venir sur le territoire national. Les conséquences sont également fortes en matière de droits sociaux, de justice, du droit de vote, d'emploi, etc.

Maintes fois dénoncé, ce statut a connu une première évolution à la faveur d'une décision du conseil constitutionnel en octobre 2012 abrogeant le carnet de circulation qui était le titre de circulation le plus contraignant et stigmatisant (mais maintien des livrets) et alignant les conditions d'exercice du droit de vote sur celui du reste de la population.

Ceci dit, pour nos associations et pour les populations du Voyage, seule l'abolition de ce statut leur permettra d'accéder à une citoyenneté pleine et entière. Cette perspective est enfin perceptible puisque les députés ont, dans la nuit du 9 au 10 juin 2015, adopté une proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage dont l'article 1^{er} prévoit l'abrogation de la loi 69-3 du 3 janvier 1969 et, par voie de conséquence, du statut des « gens du voyage ». Ce texte doit cependant encore être débattu en seconde lecture au Sénat dans les mois prochains.

2.3 - Regard porté sur les familles du voyage et ethnocentrisme institutionnel

Le statut administratif rapidement présenté ci-avant est fondé sur une logique de contrôle des populations itinérantes qui de tous temps sont apparues suspectes voire dangereuses. Ainsi, lorsque le législateur adopta, en 1912, la première loi relative aux populations alors désignées comme « nomades », il retint les méthodes de l'anthropométrie, jusque là appliquées aux criminels, pour adopter des supports d'identification et de contrôle des populations avec l'adoption du trop fameux carnet anthropométrique qui est resté en vigueur jusqu'en 1969. La seconde loi de janvier 1969 procède de la même logique. Les débats parlementaires en attestent d'ailleurs. Aux yeux du législateur cette population doit être contrôlée. Ainsi, même si les modalités en sont moins contraignantes, les titres de circulation, les visas réguliers de ceux-ci et les pénalités pour défaut de présentation ou de visa participent à maintenir ces populations dans une posture de population suspecte.

Cette perception, parfois fantasmée - les fameux voleurs de poules – est très longtemps restée et reste encore en certains points très largement prégnante dans la société. Ceci d'autant que dans un processus de construction identitaire, tout Voyageur se construit quelque part en opposition au monde des gadjé, renforçant ce faisant cette perception de population différente et ne souhaitant pas s'intégrer. Les « gens du voyage » sont ainsi une des catégories de population pour laquelle le poids des représentations s'invite très vite sur les situations en présence. Il suffit de consulter régulièrement la presse pour mesurer le regard porté sur ces familles ou personnes du simple fait de leur appartenance à la « communauté des gens du voyage ».

A l'opposé des représentations négatives et stigmatisantes, existe une autre vision des Gens du voyage : celle d'un monde idyllique et de valeurs fantasmées, sublimées notamment autour de la valeur de liberté. La convocation des images d'Epinal et du respect d'un mode de vie et d'une

culture, dont très souvent les interlocuteurs en question n'en ont qu'une idée très imprécise, est alors quasi systématique et frise parfois l'injonction de pensée.

Entre ces deux regards extrêmes deux autres grandes tendances en matière de regard porté sur ces populations s'invitent. La première se conforte dans une approche de type misérabiliste faisant implicitement de tous les Gens du voyage des publics en difficulté et qu'il convient donc d'aider. La réalité est fort heureusement très différente et tous les Voyageurs ne sont pas en difficulté sociale, économique, etc. La seconde est celle qui tente d'accéder aux situations en adaptant sa pratique, son regard aux spécificités en présence mais en considérant d'abord ces situations au regard des clefs de lecture applicables à toute personne, à toute population. Ainsi, avant d'accueillir un « petit Voyageur » à l'école, il s'agit avant tout d'accueillir un enfant ; avant d'avoir affaire avec un Voyageur façadier, c'est le statut commun d'artisan qui est convoqué ; avant la Voyageuse reçue en entretien d'aide sociale, c'est une femme et une mère soucieuse de sa famille qui est accueillie.

Un dernier effet dans le regard porté sur les publics Voyageurs pollue littéralement la perception des réalités et des personnes. Il s'agit du regard globalisant porté sur l'ensemble des Voyageurs à partir d'une situation ou encore du comportement d'une seule personne (se voir par exemple refuser l'accès à une aire d'accueil sous prétexte que son oncle ou son cousin en est interdit de séjour en raison de comportements condamnables). Outre la vision de type essentialiste sous-jacente que nous condamnons évidemment, cette posture nous apparaît relever d'une forme de fainéantise intellectuelle évitant aux acteurs concernés de toucher la complexité des situations en présence, ce qui est il est vrai plus exigeant et surtout oblige à revisiter nombre d'idées préconçues. A ce sujet il d'ailleurs intéressant de souligner que l'appellation « gens du voyage » ne se décline pas au singulier. Or c'est pourtant à ce singulier et à la singularité des situations, comme nous le faisons pour le reste de la population, qu'il nous faut accéder.

Cette question du regard porté sur les publics est ici fondamentale puisqu'elle participe, ou pas, du renforcement d'un certain ethnocentrisme sociétal et parfois institutionnel sous-jacent concernant les Gens du voyage. Nous voulons ici souligner les dynamiques à l'œuvre fondées sur un attendu, plus ou moins explicitement assumé, de certains acteurs de voir les populations du voyage abandonner leur mode de vie pour « s'intégrer », « vivre comme tout le monde », etc., bref s'assimiler !

Un élu local nous confiait ainsi récemment : « ... oui mais tout de même, est-ce qu'on ne va pas nous reprocher un jour à nous les élus de laisser des familles, des jeunes enfants vivre comme ça ? Parce que une caravane, même neuve comme ça, c'est quand même pas le confort d'une maison.... Et du point de vue sécurité...Je me demande vraiment si on a le droit de les laisser vivre comme ça aujourd'hui ? ». Même si ce propos était d'une très grande sincérité, tout est dit !

2.4 - Voyage, itinérance et ancrage territorial

La perception commune à l'œuvre au sein de notre société tend à voir les Gens du voyage comme des personnes sans attaches et en perpétuelle itinérance, à concevoir la mobilité comme un mode de vie désuet et la caravane comme un habitat précaire. Or, la pratique du Voyage répond à des logiques fortement établies et confirme une appartenance territoriale des familles indéniable.

Autrement dit, les Gens du voyage ne sont pas de nulle part et ne vivent pas une errance permanente. Au contraire, ils mobilisent et se revendiquent fortement d'un territoire donné établi sur une histoire familiale et personnelle, des lieux de sépultures, des lieux de séjours des autres membres de la famille, des lieux habituels d'activité économique, des lieux d'accès aux droits ou aux soins, etc. et de lieux cooptés pour des raisons strictement personnelles ou de choix de vie (la scolarisation des enfants dans telle école par exemple).

Ainsi Voyage et « sédentarisation¹¹ » ne s'opposent pas mais sont plutôt à observer en complémentarité comme les deux faces d'une seule et même réalité. Le Voyage a ainsi deux fonctions premières.

Une fonction sociale qui permet la rencontre des autres membres de la famille participant ainsi au maintien de la cohésion du groupe familial, la rencontre d'amis, d'autres Voyageurs mais aussi de gadgé. Cette première fonction favorise le renforcement du sentiment d'appartenance au monde du Voyage en même temps qu'elle contribue à la recomposition familiale au travers des rencontres entre les différents noyaux familiaux. Nous devons ici noter la contribution croissante des rassemblements culturels et autres pèlerinages à cette première fonction sociale attachée à l'itinérance.

La seconde fonction du Voyage est une fonction économique au travers de laquelle les déplacements de la famille, ou d'une partie de celle-ci, seront mobilisés autour de la prospection de travail sur un territoire donné, habituel ou nouvellement exploré. Certains Voyageurs évoquent clairement cette fonction et l'étroite imbrication entre travail et Voyage : « travailler pour voyager et voyager pour travailler ». Cette fonction repose sur un travail indépendant, la multi-activité, des activités ambulantes et enfin, des activités régulières et/ou saisonnières.

Outre ces deux fonctions, d'autres facteurs président à l'activation de la mobilité ou, au contraire, à l'arrêt, temporaire ou de plus longue durée, du Voyage. Il s'agit notamment des saisons, avec une très forte tendance désormais à une période d'hivernation en un lieu fixe. Il s'agit aussi des capacités financières des familles car le Voyage a un coût que toutes les familles ne peuvent pas ou plus assumer.

Le Voyage ne se réduit donc pas aux seuls temps d'itinérance mais est à appréhender dans la complémentarité et l'alternance permanente entre périodes de mobilité et séquences d'arrêt qui ne constituent donc qu'une seule réalité.

¹¹ Terme auquel nous préférons celui de fixation territoriale, évitant ainsi la possible confusion avec un processus d'assimilation au monde sédentaire.

Cette dynamique entre itinérance et arrêt du Voyage s'inscrit dans un territoire défini propre à chaque famille ou groupe familial, ce que Jean-Baptiste Humeau désigne par « polygones de vie » en se référant à « l'ensemble des lieux de stationnement ou de séjour prolongé, voire de résidence durable et de sédentarisation, des caravanes d'une famille du voyage qui, tout au long d'une année, constituent les bases géographiques de l'espace parcouru »¹².

Cette mobilisation spatiale, singulière pour chaque famille, présente des réalités très différentes d'une famille à une autre. Il existe ainsi des familles de Voyageurs dont le territoire mobilisé s'inscrit à l'échelle nationale voire européenne, d'autres qui sont dans une mobilisation plutôt régionale, des Voyageurs dont l'échelle des déplacements ne dépasse pas le territoire de quelques communes et d'autres enfin qui ne se déplacent plus du tout ou sur un seul micro territoire.

Le Voyage ne se qualifie donc pas au nombre de kilomètres parcourus mais dans ce rapport permanent à l'itinérance, que celle-ci soit réelle ou pas, sachant que c'est la possibilité de pouvoir éventuellement l'activer en cas de besoin qui importe aux personnes.

Progressivement, de nombreuses familles ont cherché à bénéficier d'un ou de plusieurs lieux de fixation sur leur territoire d'appartenance afin de sécuriser leurs possibilités de séjours face aux évolutions réglementaires et de bénéficier d'un lieu où se poser notamment lors des périodes d'hivernation. Ce sont aussi parfois des raisons de santé qui amènent les personnes les plus âgées à accéder à une forme d'habitat permanent avec ou non maintien de la caravane.

La mobilité n'est donc nullement incompatible avec une forme de fixation territoriale, et inversement, mais là encore à observer comme les deux faces d'une même réalité.

2.5 - Gens du voyage : politiques d'accueil et d'habitat

Les politiques publiques d'accueil et d'habitat en direction des Gens du voyage sont inscrites dans la loi de juillet 2000, dite loi Besson, posant obligation pour toute commune de plus de 5000 habitants à réaliser un ou des équipements d'accueil pour les familles du Voyage selon un niveau des besoins préalablement établi au regard d'un diagnostic territorial et dans le cadre d'une cohérence départementale au travers de l'adoption d'un schéma départemental.

A la faveur de l'évolution du cadre législatif, cette obligation à accueillir se trouve désormais inscrite à l'échelle intercommunale et relève des compétences des EPCI¹³.

Deux obligations incombent ainsi aux collectivités : d'une part l'accueil des grands passages culturels et des regroupements familiaux et, d'autre part, l'accueil des familles itinérantes pour des séjours de courte durée, au moyen d'aires d'accueil permanentes. Ces derniers équipements donnent par ailleurs lieu à l'obligation pour la collectivité gestionnaire de mettre en œuvre un projet d'actions sociales en direction des familles accueillies.

¹² J.B. Humeau. Tsiganes en France. De l'assignation au droit d'habiter, Paris, L'Harmattan, 1995, p.255.

¹³ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Force est de constater que l'application de cette loi et les obligations ici brièvement rappelées restent très en deçà des préconisations pourtant actées dans les schémas départementaux, ces projets rencontrant une très forte résistance au plan local. La Cour des Comptes estimait ainsi dans son rapport d'octobre 2012 le taux de réalisation des équipements à 52% des prescriptions avec une grande disparité d'une région à une autre (24% en région PACA pour 93% de réalisation en Basse-Normandie). Concernant la mise en œuvre des projets sociaux des aires, les réalisations effectives restent encore très peu nombreuses et très différentes d'un territoire à un autre car très dépendant des volontés locales.

L'offre globale d'accueil reste ainsi très en deçà des besoins. Par voie de conséquence, les équipements existants tendent à être occupés de façon prolongée voire permanente par les mêmes familles qui craignent de ne pas trouver d'emplacements disponibles ailleurs ou encore lors de leur retour sur le territoire concerné. Il s'opère ainsi progressivement une dénaturation de la vocation des équipements au travers d'un usage pour des séjours qui initialement envisagés comme temporaires deviennent permanents, créant des situations de « sédentarisation » sur les aires d'accueil. La seconde conséquence du déficit d'offre se traduit par la multiplication des stationnements spontanés en dehors des équipements, contraignant nombre de familles à une forme d'errance locale au gré des expulsions ou menaces d'expulsion. Dans ce second cas de figure, les conditions de séjour peuvent être très dégradées et l'accès à l'eau et à l'électricité n'est évidemment que très rarement possible.

Cette même loi de juillet 2000 invite les acteurs départementaux à prendre acte des besoins des familles du voyage en matière d'habitat permanent (terrains familiaux, habitats dits adaptés). Si en soit cette inscription est intéressante, les préconisations en la matière n'ont cependant aucun caractère obligatoire et sont renvoyées en annexe des schémas territoriaux. Notons cependant que plusieurs territoires, parfois depuis de longues années, ont pris en compte ces demandes et élaboré, au travers des dispositifs classiques d'habitat, des programmes d'habitat adaptés en direction de familles du voyage avec maintien ou pas de l'habitat caravane. Ces expériences, certes encore trop peu nombreuses, commencent cependant à faire référence et montrent les possibilités existantes en la matière là où les demandes des familles se confirment toujours plus fortement.

2.6 - Gens du voyage et qualité d'habitant

L'habitant est celui qui « habite », mais qu'est-ce qu'habiter ? En latin, *habitare* signifie « se tenir », « se maintenir ». En français, il donne « habitude » et peut être entendu au sens de « demeurer ». Occuper une « demeure » c'est « rester quelque part ». C'est par le maintien du corps dans l'espace et par l'habitude qu'il est possible de tenir sa place, d'y demeurer. Le grec ancien *oikos*, qui signifie la « maisonnée », introduit à la fois l'idée de « bâtiment », ce qui est construit, et celle de « famille ». Habiter est donc entendu, au sens étymologique, comme une construction sociale fortement liée à la maison, le cadre bâti, édifié, construit par les hommes au sein duquel réside la famille, unité sociale de base. Le partage du repas, la commensalité, tout comme la pratique de l'hospitalité sont des moments fondateurs de l'*oikos*. La maisonnée est ce à partir de quoi les habitants peuvent échanger parce qu'ils partagent. L'habitant n'est donc pas seulement celui qui demeure dans un lieu, qui y occupe une place en y maintenant son corps, il est aussi celui qui bâtit une habitation.

Le point de vue philosophique aborde pourtant la dialectique de l'habitat et de la mobilité : pour Martin Heidegger « bâtir » n'est possible qu'à partir du moment où l'on « considère le déracinement ». C'est parce qu'il est possible de quitter un lieu, de s'en détacher que nous pouvons y bâtir notre habitation. Selon Gaston Bachelard, si tout « départ » implique un « retour », celui-ci ne nous ramène jamais au même endroit, puisqu'en voyageant nous transformons notre rapport au monde. La notion d'habiter est liée à une capacité proprement anthropologique à « faire histoire », en construisant des liens sociaux, en transformant notre environnement et en étant transformé par nos expériences de vie.

Du point de vue des politiques publiques également, on ne peut réduire l'acte d'habiter à celui de se loger, puisque les pratiques habitantes dépassent largement le cadre du logement et s'inscrivent dans une multitude d'espaces et d'activités : on habite un quartier, une commune, une ville, en fréquentant ses services, ses équipements, ses commerces, en travaillant, en nous déplaçant, en participant à la vie publique. Habiter, c'est donc bien plus que s'abriter, ou se loger.

Pour autant, le terme « habitant » est souvent employé dans le cadre des politiques publiques (notamment celles d'aménagement et d'urbanisme) comme synonyme de « résident ». On tend alors à écarter certaines catégories de la population qui participent pourtant à la production et à l'animation d'espaces au sein d'un territoire donné : les jeunes qui ont une double résidence (domicile des parents et logement étudiant, par exemple), les personnes « de passage » (commerçants, travailleurs, noctambules qui n'habitent pas la ville où ils conduisent pourtant des activités durables...). Il serait alors préférable d'employer d'autres termes comme « usagers » ou « citoyens ».

Cette question est particulièrement importante pour ce qui concerne les gens du voyage, puisqu'ils ne sont jamais, ou très rarement, spontanément considérés comme habitants, alors qu'ils sont parfois présents sur nos communes depuis des générations. Et, pour ceux d'entre eux qui continuent de voyager, leur mobilité n'exclut pas, d'un point de vue anthropologique ou sociologique, leur qualité d'habitant. En effet de nombreux travaux montrent qu'ils habitent effectivement les territoires, du point de vue du parcours (les fonctions sociale et économique du Voyage), en terme d'appropriation des différents lieux de séjours et de vie (humaniser son lieu de vie, mettre en place son intimité familiale, etc.), du point de vue de la participation à la vie locale (participation à des rencontres culturelles, expositions, conférences, etc.) et, enfin, du point de vue du sentiment d'appartenance (attache territoriale, inscription territoriale de son histoire de vie, présence du reste de la famille, etc.).

Si la mobilité constitue un mode de rapport au territoire, elle n'exclut aucunement la capacité à habiter pleinement celui-ci. Ainsi, les Voyageurs sont bien des habitants de nos territoires, si tant est que leurs concitoyens veulent bien leur accorder cette qualité. Et ils savent d'ailleurs très bien l'affirmer se disant par exemple « breton », « de Charente » ou encore « d'Alençon », convoquant ce faisant une qualité d'habitant qu'il est difficile de leur contester.

2.7 - L'accès aux droits

De nombreux travaux ont été réalisés sur la question de l'accès aux droits sociaux ces dix dernières années. Ils soulignent l'importance des dimensions d'accueil, d'information, de considération de la personne, la nécessaire amélioration de la qualité du service rendu et la difficulté à prendre en compte les usagers les plus fragiles. L'accès aux droits de tous est en effet la condition préalable à toute démarche d'insertion. Pour cela, les institutions doivent s'adapter en permanence aux besoins et aux problématiques des personnes les plus démunies afin de réaliser ce vœu formulé par le philosophe ALAIN « que le guichet ne soit plus un obstacle mais un appui ». Un guide a été réalisé à cet effet par la Direction générale de l'action sociale (DGAS) dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion (PNRLPE), adopté en mars 2003. Ce plan répondait à un objectif prioritaire, celui de rendre effectif l'accès aux droits des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

D'un point de vue juridique, l'accès au droit correspond à l'idée selon laquelle, en dehors de tout procès, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, toute personne doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations et être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

L'accès au droit défini par la loi 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- D'information sur les droits et devoirs des personnes,
- D'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- D'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation,
- D'assistance par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations,
- De consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Dans chaque département, la politique de l'accès au droit est mise en œuvre par le Conseil Départemental d'Accès au Droit. Cette structure partenariale, placée sous la présidence du Président du Tribunal de Grande Instance du chef-lieu du département, a pour missions essentielles de recenser les besoins, de définir une politique locale d'accès au droit, de piloter et de coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit, de dresser et de diffuser l'inventaire des actions menées dans le domaine de l'accès au droit dans le département.

2.8 - Le non-recours

Le non-recours concerne les personnes qui ne s'adressent pas aux services pour satisfaire leurs droits. De ce fait, elles ne perçoivent pas les prestations auxquelles elles peuvent prétendre. Le non-recours pose la question générale de l'accès à l'offre publique. Manque d'information,

complexité des dispositifs entraînant un manque de motivation, crainte d'un effet de stigmatisation, ou encore erreurs commises par les institutions elles-mêmes, les causes sont diverses. Elles témoignent toutefois de la nécessité d'aller au-devant des bénéficiaires potentiels, de les inviter à rejoindre les services publics.

2.9 - L'accueil

Le terme « Accueil » peut être interprété de diverses manières. Dans la norme AFNOR (Préconisations pour la conception et l'amélioration de l'accueil), la terminologie retenue est : moment de contact qui permet d'écouter, d'informer, d'orienter une personne. La Charte Marianne, même si elle ne donne pas de définition précise, semble étendre l'envergure du terme, en y intégrant des notions d'accessibilité (avant le contact) et de réponse (après le contact).

Le registre de l'accueil pour l'accès aux droits des personnes en difficulté commande d'être encore plus substantiel : avant même que ne se pose la question de l'accessibilité, intervient la nécessité d'aider les personnes concernées à repérer les lieux, les intervenants, les processus et les critères pouvant favoriser l'accès aux droits.

Dans le cas de l'accès aux droits de personnes en difficulté, la fonction accueil est comprise comme « la mise en relation d'un bénéficiaire potentiel avec une institution, afin que le cas de cette personne soit pris en compte par un interlocuteur pertinent », en précisant qu'il faut comprendre :

- Mise en relation comme toute démarche aboutissant à un contact entre la personne et un représentant d'une institution à l'initiative de la personne elle-même, ou à l'initiative de l'institution ou d'un tiers.
- Bénéficiaire potentiel comme toute personne qui, soit a des droits à quelque chose et en revendique l'accès, soit a des droits à quelque chose et n'en revendique pas l'accès (non-recours), soit revendique des droits auxquels il s'avèrera qu'elle n'est pas légitimement éligible.
- Cas comme situation jugée non satisfaisante par la personne, ou par un tiers, au regard des droits légitimes. Il peut s'agir d'une première demande par rapport à un droit en particulier, ou d'une réclamation posée parce que la réponse (ou la non-réponse) de l'institution entraîne une revendication du bénéficiaire.
- Interlocuteur pertinent comme personnel d'une institution publique apte à faire évoluer favorablement la situation considérée dans un délai acceptable, ou apte à prouver à la personne qu'elle ne peut avoir accès au droit qu'elle réclame.

3 - ENJEUX IDENTIFIES LORS DES RENCONTRES REGIONALES

L'offre proposée par les différents acteurs sociaux (associations, centres sociaux, CCAS, etc.) rencontre assurément chez les familles du voyage un certain nombre de préoccupations et de besoins. Pour autant, la question est de savoir si cette offre correspond à la réalité des attentes, dans leur diversité. Nous nous interrogerons ensuite sur les enjeux de la participation des gens du voyage à l'action publique qui leur est proposée, puis examinerons le risque d'instrumentalisation de cette action publique à des fins de normalisation de cette population. Nous aborderons enfin les problèmes méthodologiques qui se posent fortement dans ce secteur d'action sociale.

3.1 - Attentes spécifiques des Voyageurs à l'égard des acteurs sociaux

a - La revendication d'accès au droit commun

Du point de vue des participants aux premières rencontres régionales (mai 2014), deux attentes semblent émerger singulièrement et très fortement dans les demandes des Voyageurs en direction des acteurs sociaux. Il s'agit en premier lieu de l'accès à des lieux d'accueil dignes et/ou à un habitat permanent compatible avec le mode de vie du Voyage. Or, selon les territoires, les réponses apportées sont de qualités variables, et parfois inexistantes, obligeant les familles à vivre dans des conditions de grande précarité et d'insécurité.

Une seconde demande est liée au besoin de domiciliation afin d'accéder à ses droits sociaux. Or, là encore, selon les territoires, ce besoin est plus ou moins bien couvert et malheureusement parfois non pris en compte. Il existe ainsi, malgré les réformes successives de la réglementation, des territoires où il n'est pas possible pour un Voyageur d'accéder à une solution de domiciliation administrative lui permettant l'accès à ses droits sociaux.

Enfin, les acteurs sociaux se trouvent fortement sollicités sur des questions d'accès aux droits sociaux : aide dans les démarches administratives, notamment en ce qui concerne le travail indépendant, mais aussi l'accès au travail salarié ; accès à l'école ou à la formation professionnelle ; accès aux activités socio-éducatives ; accès aux soins, etc. D'autres demandes encore très marginales se font jour comme celles attachées à la situation des personnes âgées désireuses de rester vivre en caravane (interventions à domicile).

Comme pour le reste de la population, nous sommes ici dans le registre du droit commun et face à des populations qui expriment des demandes très voisines de celles des autres catégories de population.

b - L'expression d'attentes singulières

Si les gens du voyage revendiquent, à juste titre, le droit d'accéder aux mêmes droits que tout à chacun, ils n'en réclament pas moins, parfois paradoxalement, des attentes singulières qui prennent en compte leurs réalités, modes de vie et parfois codes sociaux.

Il en va ainsi de leur souhait d'être inscrits dans des relations d'accompagnement très personnalisées, et fondées sur une contractualisation qui s'opère davantage avec la personne de

l'intervenant professionnel, qu'avec la structure que celui-ci représente. Si la nécessaire confiance dans la relation d'accompagnement s'en trouve renforcée, ce type de relation peut compromettre la continuité même de l'accompagnement, notamment en cas d'absence, de remplacement, de mobilité professionnelle de l'intervenant.

Autre spécificité, les attendus de la relation aux acteurs sociaux sont souvent fondés sur un rôle de médiation et de négociation, dans des situations fréquentes de tension ou de conflit entre les familles du voyage et les collectivités, institutions et administrations qui sont censées les accueillir.

D'autre part, les acteurs sociaux intervenant auprès des familles du voyage relèvent un certain nombre de particularismes tels que :

- ✓ Le déficit de parole collective, et la difficulté pour les voyageurs à s'exprimer au nom d'un groupe social beaucoup plus hétérogène et composite que la perception généralement présentée ne laisse paraître ;
- ✓ Un rapport à l'écrit difficile en raison de la valeur même qui lui est accordée, et d'un fort taux d'illettrisme/analphabétisme ;
- ✓ Un rapport au temps qui reste fondamentalement différent de celui de la société en général, fortement ancré dans l'ici et maintenant ;
- ✓ Un décalage entre le territoire vécu aux frontières changeantes car mobilisé sur des motivations diverses (travail, famille, soins, loisirs, etc.) et le territoire administratif qui s'inscrit dans des frontières rigides ;
- ✓ Des codes sociaux pas toujours compris et compatibles avec les modalités d'accueil dans les espaces publics et services de droit commun ;
- ✓ Des vécus discriminatoires (à l'exemple de quotas scolaires ou du refus de domiciliation en CCAS) et en même temps l'insistance à se définir par différenciation avec les populations sédentaires¹⁴.

Cette complexité constitue un véritable défi pour nombre d'acteurs sociaux : savoir accéder à ces singularités et adapter la démarche et les moyens mobilisés, notamment autour d'une fonction passerelle, tout en s'inscrivant résolument dans le droit commun.

Plus que dans les spécificités des publics accueillis, c'est sans doute là, dans l'obligation d'adapter les démarches mobilisées pour accéder à la complexité, que se fonde la spécificité des structures dites atypiques gens du voyage.

Articuler des normes d'action publique aux singularités des familles qui en sont bénéficiaires constitue ainsi un défi et interroge nos institutions et nos postures professionnelles. Les rencontres régionales ont ainsi permis de faire émerger trois grands enjeux qui questionnent les relations entre action publique et populations des gens du voyage :

¹⁴ Où l'on est parfois Voyageur d'abord par la non qualité de gadjo (population sédentaire)

- ✓ La participation des bénéficiaires aux politiques d'action sociale qui les concernent ;
- ✓ Les risques d'instrumentalisation des acteurs sociaux au profit de logiques ethnocentriques ou normalisatrices ;
- ✓ Des enjeux méthodologiques qui interrogent les modalités de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des interventions sociales.

Nous allons nous arrêter successivement sur chacun de ces enjeux.

3.2 - Gens du voyage, une action publique questionnée

a - La question de la participation

La dynamique participative des usagers-habitants, principe fondateur de tout projet de centre social ou Espace de Vie Sociale, reste une finalité partagée par les acteurs sociaux. Cependant, ceux-ci pointent plusieurs difficultés concernant cette dimension de la participation.

La première difficulté est la reconnaissance de la qualité même d'habitants des gens du voyage. En effet, cette qualité leur est le plus souvent refusée ou remise en question, que ceux-ci soient présents occasionnellement sur un territoire donné (itinérants), ou qu'ils y résident très régulièrement parfois depuis des décennies ou des générations.

Une autre difficulté prégnante est soulignée autour de la quasi impossibilité pour une personne du Voyage à parler au nom de plusieurs familles et à s'engager au nom d'une supposée représentation des gens du voyage présents sur un territoire donné. Au mieux, et comme ils prennent systématiquement le soin de le stipuler, les gens du voyage parlent pour eux-mêmes, pour leur famille, jamais pour « les » Voyageurs dans leur globalité et diversité. Du reste, cette catégorie même de « voyageurs » masque en fait une très grande diversité de situations sociales, économiques et familiales, qui coexistent parfois sur les terrains d'accueil mais sans constituer une communauté de destin ni un collectif homogène et pacifié. Il y a, de plus, un enjeu de loyauté et de légitimité d'appartenance au monde du Voyage que les personnes ne peuvent se risquer à compromettre en négociant au nom des autres auprès des institutions ; le risque serait grand, dans leurs représentations, de se voir contester leur appartenance identitaire et de se voir symboliquement « déchu » de cette affiliation identitaire.

Le troisième niveau de difficultés réside dans les modalités mêmes de participation proposées. Ainsi, les espaces tels que les comités d'usagers, les comités de pilotage des projets ou autres groupes de travail sont très peu investis par les gens du voyage sollicités en ce sens. Ils supposent en effet des modalités de temporalité, d'organisation, et d'engagement à moyen terme très éloignées en général de celles des Voyageurs. Ils supposent aussi d'être ouverts à des codes sociaux et des modes d'expression qui peuvent être décalés de leurs habitudes, notamment autour de l'écrit et du formalisme oral. Ce sont là autant de freins à une réelle et pleine participation.

Pour autant les gens du voyage savent faire valoir et qualifier leurs situations, leurs besoins, leurs attentes et partager des perspectives en matière de vie sociale. Ils le font volontiers dans les temps de rencontre informels ou encore lors d'événements attachés à leur vie quotidienne. Or ces expressions, souvent fortes et engageantes, ne sont qu'exceptionnellement prises en compte. Le sentiment de ne jamais être entendu et que cela ne sert à rien se renforce inévitablement chaque fois un peu plus. La participation contributive des familles suppose donc que les acteurs sociaux sachent inventer, explorer d'autres modalités, plurielles, mouvantes, permettant d'acter la pleine expression et contribution des gens du voyage sur les actions et projets les concernant. La validation de ces expressions, aux formes éloignées des modalités participatives plus classiques, pourrait être riche de propositions, les Voyageurs comme les autres populations disposant d'une réelle expertise sur leurs réalités, et d'une réflexion prospective quant à leurs conditions de vie sur les territoires qu'ils investissent.

De façon transversale et sous-jacente, la difficulté majeure rencontrée par les acteurs sociaux consiste à préciser ce qui est entendu et attendu par « participation ». Pour une très grande majorité de personnes/familles, la (simple) participation à une activité, fût-elle ponctuelle, est un résultat plus que significatif, parfois la résultante d'un long travail de proximité avec la famille. Or, la plupart des responsables de structures se sentent dans un attendu très fort de la part des partenaires, en premier lieu desquels les CAF, pour qui il doit y avoir, comme précisé dans la circulaire AVS de juin 2012, une implication des usagers aux niveaux supérieurs de participation, idéalement jusqu'aux instances de gouvernance des structures au travers de la prise de responsabilités. Assurément les cinq niveaux d'engagement stipulés dans cette circulaire – présence/consommation, information/consultation, contribution à un projet, prise de responsabilité, contribution au processus de décision – devraient faire l'objet de mises en œuvre et de modalités d'évaluation adaptées aux publics et situations en présence.

b – Des acteurs sociaux au cœur d'injonctions contradictoires

Entre l'animation d'un projet social et la commande publique aux effets parfois normatifs, les acteurs sociaux se retrouvent souvent dans des injonctions contradictoires. Ce constat est particulièrement prégnant pour les structures qui, relevant du cadre centre social (ou Espace de Vie Sociale), se sont vues confiées d'autres missions d'accompagnement social attachées à différents dispositifs des politiques publiques d'insertion (dispositif RSA) ou encore de l'accueil (gestion des aires d'accueil).

La logique d'animation et de développement social se trouve alors rapidement en contradiction avec les logiques des dispositifs d'insertion pour lesquels les commanditaires publics, principalement les Départements, imposent aux acteurs sociaux des pratiques qui s'inscrivent difficilement dans la logique (première) d'animation de la vie sociale. Une dimension de contrôle et de sanction est parfois induite par ces dispositifs, difficilement compatible avec les notions de confiance, de bienveillance, de solidarité, d'accompagnement, de participation.

Plusieurs associations expriment ainsi l'inconfort croissant de leur positionnement dans une relation partenariale où s'invitent, de façon de plus en plus explicite, des objectifs de contrôle des bénéficiaires du RSA ; des approches visant au renforcement de l'individualisation des styles de

vie, au détriment des traditions familiales ; des contrôles de l'obligation de la scolarisation ; une pression pour voir les familles abandonner l'habitat caravane et se « sédentariser » et, enfin, une injonction à être, en tant qu'acteur en proximité avec les familles, garant de la paix sociale entre Voyageurs et Gadjé.

Ce sont là des attendus qui sont vécus par les structures comme autant d'injonctions et de remises en cause d'un mode de vie des familles du voyage ; injonctions qui, lorsqu'elles sont portées par les associations ou acteurs sociaux en proximité avec les familles, entament la confiance longuement construite avec ces mêmes familles.

Les marges de manœuvre des acteurs sociaux sur cet enjeu sont d'autant plus réduites que le poids relatif des missions déléguées, attachées aux politiques publiques d'insertion, est important dans le budget des structures concernées, confrontées elles-mêmes à des enjeux d'équilibre économique et de pérennité de leur action. Il réside sur ce point un risque certain de déséquilibre et de remise en question de la cohérence globale pour certaines structures.

c - Des enjeux méthodologiques

Les Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale spécifiques gens du voyage, ou développant des actions en direction de ces publics, doivent permettre à l'action publique de prendre en compte les familles du voyage, dans leur diversité, sur l'ensemble des territoires. Pour ce faire, un certain nombre d'enjeux méthodologiques sont soulignés par les acteurs sociaux concernés.

L'un des premiers enjeux est de parvenir, au travers des diagnostics dits partagés sur chacun des territoires, à accéder aux (vraies) attentes et besoins des familles. Il importe en premier lieu que chaque projet de centre social, sur le territoire national, s'interroge sur la présence ou non de familles dites du Voyage sur son territoire d'intervention, quelles que soient les réalités de vie de celles-ci. Cette première mise en visibilité doit ensuite permettre, au travers de modalités appropriées, d'explorer les attentes des familles. A ce niveau, le concours des structures spécifiques existantes peut être précieux pour permettre à des structures « généralistes » d'intégrer les préoccupations des familles du voyage à leurs projets et approches. Des partenariats territorialisés doivent être encouragés en ce sens.

Dans cette phase de diagnostic, la qualification des demandes des familles peut émerger au travers de différentes approches (enquêtes, entretiens, groupes de travail, etc.). Elle doit cependant impérativement être fondée sur un travail de proximité avec les personnes selon des modalités permettant leur pleine expression, et relevant d'un premier niveau de participation-contribution aux projets. A ce niveau, le développement de modalités non conventionnelles doit être expérimenté.

Le diagnostic territorial interroge également le périmètre même du territoire. Si, de façon classique, le centre social reste un équipement inscrit sur un territoire circonscrit (quartier urbain, intercommunalité en milieu rural), nous sommes, concernant la prise en compte des familles du voyage, sur une référence au territoire plus mouvante, fondée en premier lieu sur le territoire vécu et habituellement mobilisé par les familles. Il peut être relativement circonscrit mais aussi

plus large que celui de la structure d'accueil et d'accompagnement. Le projet doit alors clairement l'intégrer au travers de modalités adaptées.

Comme précisé dans la circulaire AVS de juin 2012, la fonction d'accueil inhérente à tout projet social mobilise plusieurs personnes au sein des structures et plusieurs modalités et espaces. L'« aller vers » prend ici toute son importance et doit être conforté dans les projets. En effet, pour nombre d'acteurs plus éloignés des réalités des familles du voyage, il n'est pas évident ou facile de s'inviter sur les lieux de vie des familles (terrains privés, aires d'accueil, stationnements spontanés, logements). Cette démarche suppose en effet une capacité à décoder les situations en présence tant dans leurs composantes sociale, sociologique que matérielle et organisationnelle. A défaut, la compréhension des situations reste très partielle voire erronée car sujette à des interprétations. Là encore les partenariats avec les structures dites spécifiques doivent être encouragés pour soutenir les structures dites généralistes dans ces démarches et leur appropriation progressive des situations en présence.

Comme évoqué au chapitre précédent, les équilibres de financement des opérateurs des projets sociaux s'inscrivent désormais dans un enjeu de commande publique et d'inscription dans le droit commun qui questionne les logiques d'intervention et, au-delà, l'indépendance des structures et des projets eux-mêmes. Le cadre de référence des projets de Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale doit permettre de confirmer tout à la fois un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (collectivités, institutions, services de l'Etat), et une capacité à agir dégagée de toute approche normative en direction de populations jugées trop éloignées du droit commun, en raison d'un mode de vie et de pratiques sociologiques différentes de celles de la population majoritaire. La conduite de projet doit ainsi être confirmée comme relevant de la responsabilité première des structures et non de commandes des partenaires financeurs. Cet enjeu est aussi celui de la crédibilité même des structures et des nécessaires postures de gouvernance et professionnelles à mobiliser.

L'enjeu précédent trouve un prolongement direct dans celui des pratiques d'évaluation tant des projets sociaux et des structures centres sociaux ou Espaces de Vie Sociale que, plus globalement, des politiques publiques opérées en direction des familles du voyage à l'échelle des territoires. A défaut de mobiliser cette double démarche, les acteurs sociaux se trouvent être trop souvent questionnés quant à des champs d'intervention ne relevant pas de leur responsabilité ou projet, ou encore en incapacité de mobiliser plus fortement les publics en raison de besoins fondamentaux ne trouvant pas de réponses satisfaisantes sur leur territoire de vie. C'est notamment le cas en matière d'habitat, de domiciliation comme nous l'avons déjà souligné auparavant. La question des critères et indicateurs d'évaluation des projets sociaux prend ici toute son importance et doit être systématiquement mise au travail dès en amont des projets, et dans une approche élargie incluant les politiques publiques de référence.

L'outil centre social doit enfin être préservé, le cas échéant réaffirmé, comme espace de débat démocratique, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives des familles et des habitants-Voyageurs des territoires. Cet espace ne saurait être réduit à être le levier d'approches normatives sous-jacentes à certaines politiques publiques.

4 - DES CONSTATS PARTAGES AU SEIN DES DEUX RESEAUX A LA PAROLE DES VOYAGEURS

Après avoir exploré les enjeux en présence au travers d'une consultation des acteurs sociaux des deux réseaux, nous avons organisé une seconde consultation en direction de familles du voyage visant à capter leur regard sur leurs situations, leurs attentes à l'égard des intervenants sociaux et les effets induits des interventions de ces mêmes acteurs ou autres opérateurs des dispositifs publics.

Ainsi, nous nous appuyons ici sur une consultation de plus de 230 familles de voyageurs, rencontrées pour des entretiens d'une heure conduits par les intervenants sociaux qui les accompagnent habituellement. La majorité de ces entretiens a été réalisé dans le grand Ouest de la France et en Ile de France.

Les informations ont été relevées à l'aide d'un questionnaire¹⁵, en deux phases d'enquête :

- Phase 1 (septembre / novembre 2014) :
98 personnes ou familles interrogées - 12 structures mobilisées
- Phase 2 (décembre 2014 / janvier 2015) :
133 familles ou personnes interrogées - 15 structures mobilisées.

Les données ont été traitées statistiquement sur la base de cet échantillon (N = 231), mises à part quelques questions ajoutées dans un second temps (vague 2).

Nous nous appuyons également sur les rencontres intermédiaires d'un groupe de pilotage élargi qui s'est retrouvé régulièrement tout au long de la démarche de recherche-action et a pu enrichir la réflexion, partager des constats et observations, échanger sur les stratégies à tenir.

Ces données sont à interpréter avec prudence, puisque la nature des relations existantes (proximité et confiance entre familles et acteurs sociaux de référence), et la personne même qui a réalisé l'entretien (homme, femme...), ont un impact indéniable sur les réponses. Toutefois, cette expression des familles du voyage permet de consolider les constats faits par les professionnels, et d'éclairer différents aspects de l'action publique à conduire.

Ainsi, comme nous allons maintenant le voir, cette seconde consultation donne à voir une diversité de situations et d'expressions identitaires, qui témoignent d'un sentiment généralisé de mise à l'écart et de difficulté d'accès aux droits, par-delà la complexité liée à la multiplicité des conditions particulières. Enfin, il ressort de cette enquête des vellétés certaines de participation et de parole collective des intéressés.

¹⁵ Cf. questionnaire en annexe n°2.

4.1 - Une affiliation identitaire diversifiée : entre singularisme et normalisation

Les réponses obtenues au travers de l'enquête confirment la diversité des aspirations de cette population et la complexité du lien avec ses traditions culturelles ou familiales.

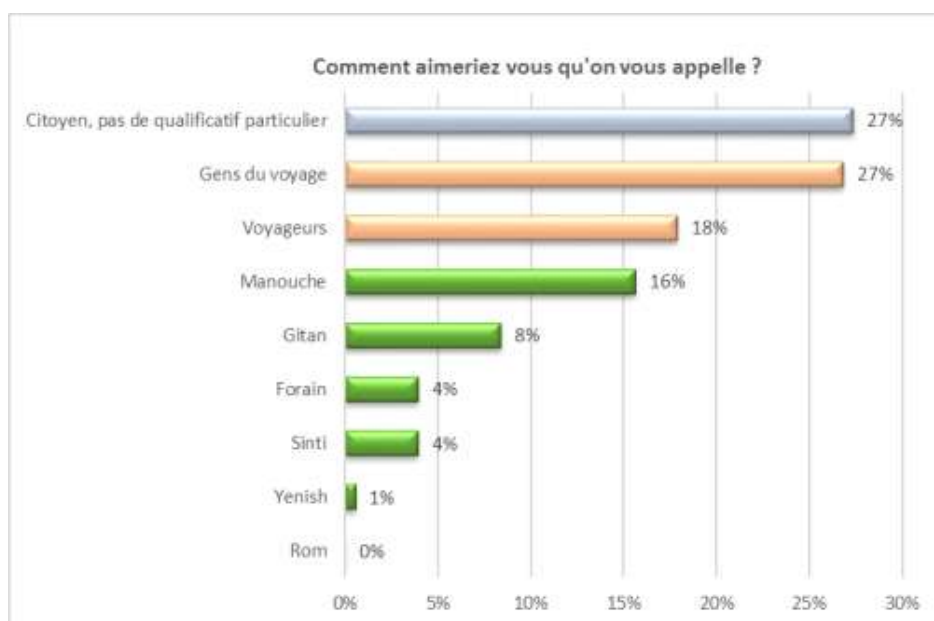
a - Entre revendication identitaire, ethnocentrisme et recherche de normalisation

- ✓ 30 % de personnes en recherche de « normalisation », ou se disant satisfaites de leur « sédentarisation » ou encore se sentant respectées dans leur mode de vie :
 - ◆ *Nous sommes nés en France, il faudrait être égaux comme tous les autres Français, on se sent Français, on n'est pas gitans.*
 - ◆ *On est comme tout le monde, je n'aime pas qu'on me dise que je suis « gens du voyage », j'ai un coeur comme les sédentaires. On veut être comme tout le monde.*
- ✓ 50 % de personnes qui expriment leur fierté d'être Voyageurs et revendiquent cette identité singulière :
 - ◆ *On est Voyageurs de génération en génération.*
 - ◆ *Dire Gens du voyage ce n'est pas une insulte, c'est dans le sang, on est Voyageur dans le sang*
- ✓ 60 % de personnes qui déclarent subir un ethnocentrisme social et institutionnel, et regrettent cette mise à l'écart permanente :
 - ◆ *On n'est pas important, pour eux. Ils veulent que l'on devienne des gadjé !*
 - ◆ *Pour rentrer dans certains endroits, il faut le livret de circulation... les juifs aussi ils avaient une étoile, nous on a le livret...*
 - ◆ *On a toujours les problèmes de stationnement, on doit partir sans savoir où aller.*
 - ◆ *Sur le terrain, une seule douche et un toilette pour 30. On nous considère tous pareils : il y a des Voyageurs peu respectueux, manque d'hygiène, du coup c'est difficile d'entretenir.*
 - ◆ *Ils ne nous aiment pas. Ils ont peur de nous, de la couleur de notre peau, ils n'ont pas confiance.*
 - ◆ *Le racisme, on ne nous connaît pas comme des gens qui travaillent mais comme des voleurs.*
 - ◆ *Parce qu'on n'est pas considérés comme des français.*
 - ◆ *Ils ne veulent plus qu'on voyage. Ils sont toujours après nous. On gêne tout le temps.*
 - ◆ *On aime vivre en caravane mais il faut les moyens de voyager et actuellement c'est dur.*
 - ◆ *Parce que je suis Voyageur, on me parle comme si j'étais vieux, on me parle fort par exemple !*

b - « Gens du voyage », « Voyageurs » : entre usage revendiqué et refus d'une désignation imposée.

- ✓ L'appellation même de « gens du voyage » ou de « Voyageurs » est revendiquée par 45 % de notre échantillon, même si elle induit une différenciation :
 - ◆ *Bizarrement c'est bien mais on en souffre.*
 - ◆ *C'est plus « gens du voyage », mais on entend plutôt sales manouches, les pouilleux, les voleurs de poules...*
 - ◆ *Aujourd'hui ça ne veut plus dire grand-chose, à cause de ce que vous nous avez pris !*

- ✓ Inversement, 27 % rejettent cette terminologie qui distingue différents types de citoyens.
 - ◆ *Etre mis à part, le nom le dit bien*
 - ◆ *Les noms sont trop liés à des images négatives, je n'en veux pas*
 - ◆ *Voleurs, c'est comme ça qu'on est vus. On est humains, on est comme eux, on a le même sang, c'est juste qu'on voyage un peu.*



c - Seulement un tiers des familles se sent respecté dans son mode de vie

La lecture croisée des 2 graphiques suivants laisse apparaître :

- ✓ Un ressenti très fort pour plus de 50% des personnes d'avoir au cours de leur vie été, régulièrement, directement ou indirectement, incitées à changer de mode de vie que soit en matière d'habitat, d'activité économique ou même de vie familiale.
- ✓ 20% des personnes ne se sentent jamais respectées en la matière et 43% ne se sentent que parfois respectées.

- ✓ Enfin, si 37% des personnes se sentent le plus souvent respectées dans leur mode de vie, elle ne sont que 31% à affirmer n'avoir jamais été incitées à faire évoluer ou changer leur mode de vie.



d - Evolution des conditions de vie du Voyage

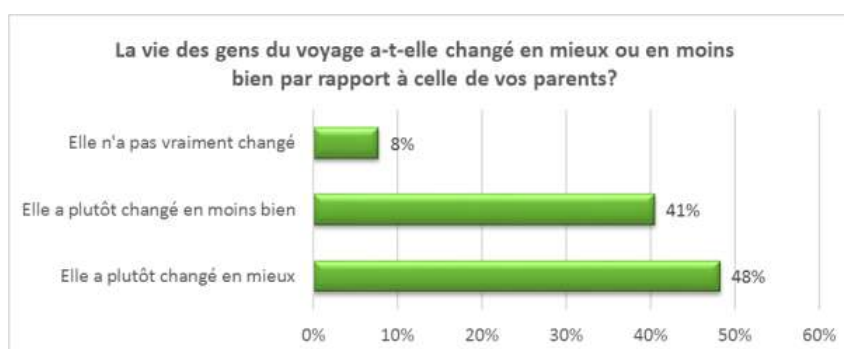
Interrogées sur l'évolution des conditions de la vie du Voyage au regard de celles de la génération précédente, les familles et personnes enquêtées expriment des avis partagés entre amélioration (pour 48% des personnes) et détérioration (pour 41% des personnes) des conditions de vie quotidiennes, 8% de l'échantillon estimant que ces conditions n'ont globalement pas changé.

- ✓ Les personnes soulignant une amélioration des conditions de vie et des évolutions positives de la situation des gens du voyage évoquent principalement l'accès à l'éducation ; de meilleures conditions d'accueil et un certain confort matériel sur les aires d'accueil (« il y a moins de rats ») ; le nouveau statut d'auto-entrepreneur ; la plus grande mixité et ouverture de la « population majoritaire » et des institutions ; des facilités en termes d'accès aux droits, d'accompagnement social, d'accès aux prêts bancaires ; et, enfin, l'amélioration de la situation des femmes.

- ✓ L'autre petite moitié de l'échantillon porte un regard négatif sur ces évolutions sociales et sociétales et déplore avant tout la perte de liberté et la difficulté à voyager de nos jours. Ces personnes soulignent fortement les difficultés pour stationner et à trouver des emplacements. Elles déplorent également l'obligation au travers des équipements d'accueil à stationner de façon « concentrationnaire » et l'incitation implicite à se sédentariser.

Les autres aspects pour lesquels ces personnes soulignent une détérioration de leurs conditions de vie concernent la lourdeur administrative, les difficultés d'accès au travail et la cherté de la vie. En arrière fond, les personnes regrettent profondément au travers de l'évolution sociétale et des conditions d'accueil des familles, la perte de leur identité, l'exigence implicite de sédentarisation et la détérioration ou perte des solidarités familiales.

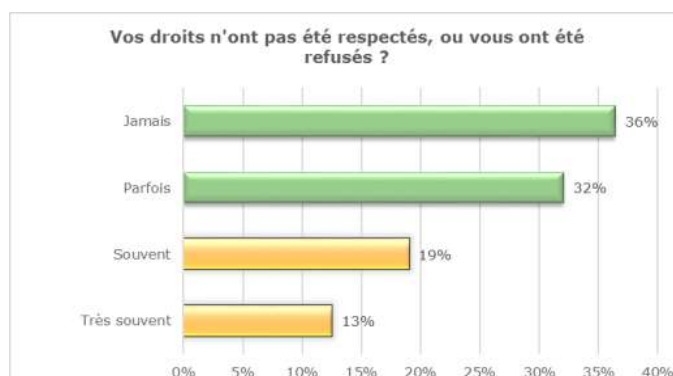
- ◆ *Nous sommes plus riches, mais moins libres !*
- ◆ *On a toujours les problèmes de stationnement, on doit partir sans savoir où aller.*
- ◆ *On nous force à ne plus voyager*
- ◆ *Ils veulent qu'on respecte un mode de vie. Je veux vivre, pas être enfermée !*
- ◆ *On n'a plus trop le choix, c'est pour ça qu'on cherche à se sédentariser.*
- ◆ *Sans le voyage on perd notre liberté et notre identité de Voyageurs.*
- ◆ *Ils ne veulent plus qu'on voyage. Ils sont toujours après nous. On gêne tout le temps.*
- ◆ *Ne plus être avec toute sa famille, ça change les rapports.*
- ◆ *On était tous groupés, maintenant on est dispersés, chacun vit pour lui.*



4.2 - Un déficit manifeste d'accès aux droits

a - Un tiers des personnes estiment que leurs droits sont bafoués

Si 36% des personnes de notre échantillon pensent que leurs droits leur ont toujours été accordés, elles sont près d'un tiers (32%) à penser que leurs droits n'ont pas été respectés ou refusés souvent (19%) ou très souvent (13%). Un dernier tiers pense enfin que leurs droits ont pu leur être parfois refusés.



Le sentiment de ne pas accéder pleinement à ses droits et aux mêmes droits que le reste de la population est donc très prégnant. Ce sentiment est particulièrement fort en matière d’habitat où 56% des personnes interrogées pensent que leurs droits leur sont refusés¹⁶. Ce sentiment de droits non respectés est également très fort concernant les droits sociaux hors RSA (26%), le RSA (14%), l’accès au travail (23%) et en matière d’éducation (16%).



b - Zoom sur l’accès aux équipements d’accueil

L’offre d’accueil prévue par la loi de juillet 2000 et inscrite dans les schémas départementaux d’accueil et d’habitat des gens du voyage reste largement déficitaire sur certains territoires par rapport aux besoins et obligations à réalisation actés dans les schémas territoriaux. La Cour des Comptes estimait dans son rapport d’octobre 2012 ce taux de réalisation à 52% des prescriptions avec une grande disparité d’une région à une autre (24% en région PACA pour 93% de réalisation en Basse-Normandie).

Les familles enquêtées confirment cette difficulté d’accès aux aires d’accueil et 63% d’entre elles disent ne pas pouvoir accéder ou alors difficilement aux équipements proposés par les collectivités locales confirmant la faiblesse de l’offre qui lorsqu’elle existe perd sa vocation d’accueil temporaire les familles s’y installant pour de longs mois voire à l’année de peur de ne pas trouver où s’installer ailleurs sur le territoire.



¹⁶ Avec un probable amalgame des difficultés d’accès à des terrains privés et aux possibilités de stationnement sur les aires ou en dehors, donc des questions d’accueil et d’habitat permanent.

Pour autant, l'accès aux équipements ne signifie pas une sécurisation absolue du séjour notamment en période hivernale pour laquelle n'existe pas la trêve hivernale, la caravane n'étant pas reconnue comme logement. Ainsi, selon les règlements intérieurs des équipements d'accueil adoptés par les collectivités gestionnaires et selon les volontés locales, les familles peuvent se retrouver obligées de quitter une aire d'accueil durant l'hiver. 16% des familles de notre échantillon disent l'avoir souvent voire très souvent vécu concernant les aires d'accueil officielles.



Et elles sont 54% à l'avoir vécu concernant les stationnements hors des équipements officiels (stationnements spontanés mobilisés le plus souvent à défaut d'offre existante ou de places disponibles lorsque l'offre existe).



L'accès à l'eau et à l'électricité sont l'autre enjeu de cette problématique du séjour sur un territoire donné. Nous savons au plan national cette difficulté très prégnante pour les familles en séjour hors des équipements officiels très souvent condamnées à une forme d'errance au gré des expulsions ou menaces d'expulsions.

Les familles enquêtées confirment cette problématique puisque 14% d'entre elles confirment ne pouvoir que rarement accéder à un branchement en eau et en électricité et 33% disent avoir souvent des difficultés en la matière

Difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité :



Le droit fondamental à librement séjourner sur un territoire donné, par voie de conséquence à habiter ce même territoire le temps du séjour, est donc très fortement questionné pour nombre de familles de notre échantillon reflétant ici une problématique clairement identifiée au plan national.

c - Zoom sur l'assurance caravane

Outre le fait que la caravane ne soit pas reconnue comme logement et que, par voie de conséquence, elle n'ouvre pas droit aux aides au logement classiques¹⁷ ou encore aux prêts habitat, les Voyageurs se plaignent depuis plusieurs années des difficultés croissantes qu'ils ont pour assurer leurs caravanes.

Les familles de notre échantillon confirment cette difficulté et 43% d'entre elles disent ne pas avoir trouvé de solutions en la matière. 17% des familles affirment d'ailleurs ne plus ou ne pas faire de démarches en ce sens n'y croyant plus ou en raison des échecs antérieurs propres ou dans leur groupe familial. A noter que si par le passé certains groupes d'assurance ont pu avoir des consignes discriminatoires avérées en direction des familles du voyage, aujourd'hui c'est au travers de primes aux tarifs inflationnistes, sous prétexte de risques spécifiques liés à l'habitat caravane, que cette difficulté prend place.



¹⁷ A l'exception dans certains départements ayant modifié le règlement intérieur du Fonds Social Logement pour rendre possible la mobilisation de ce FSL pour l'énergie ou le maintien sur les aires d'accueil de familles en difficultés de paiement des redevances dues.

d - Accès à l'éducation

Les difficultés d'inscription à l'école des enfants restent prégnantes pour 18% des familles enquêtées¹⁸.



Vague 2 : 103 répondants ; 68 avec enfants

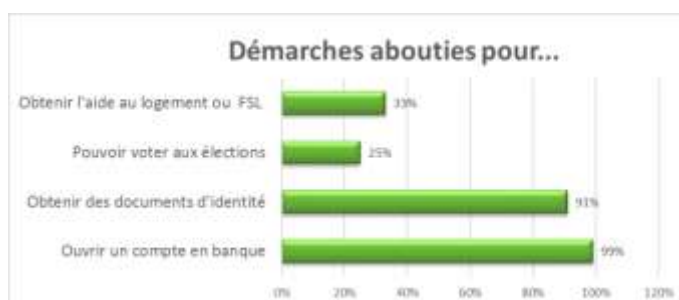
A noter également qu'aucun enfant de l'échantillon ne poursuit une scolarité au-delà du collège celle-ci restant par ailleurs très très faible et le plus souvent opérée via une inscription au CNED¹⁹.

Si des difficultés réelles d'accès à l'éducation existent, il n'en demeure pas moins que pour nombre de familles il reste difficile de confier l'éducation de ses enfants à l'Ecole [des gadjé], en particulier concernant le collège.

- ◆ *C'est toujours un combat on me propose toujours le CNED.*
- ◆ *On a souvent des soucis d'inscription parce qu'on ne reste pas.*
- ◆ *Je ne souhaiterais pas les inscrire au collège car je n'ai pas confiance avec ce qui s'y passe.*
- ◆ *On n'aime pas trop les mettre à l'école, on préfère plutôt le CNED.*
- ◆ *Trop de problèmes dans le collège avec les autres élèves et les professeurs, sentiment d'incompréhension.*

e - L'exercice de la citoyenneté

Deux indicateurs au travers de notre enquête confirment l'évolution qui s'est opérée ces dernières années et décennies permettant désormais à la population du Voyage d'accéder comme les autres personnes à l'ouverture d'un compte bancaire et, plus récemment, à obtenir une carte nationale d'identité.



¹⁸ Vague 2 de l'enquête – 103 répondants.

¹⁹ Centre National d'Enseignement à Distance.

Longtemps en effet, l'obtention de cette dernière leur était refusée sous prétexte de l'obligation à détenir un titre de circulation (carnet ou livret) qui avait valeur d'usage en matière de document d'identité. Si la valeur d'usage était réelle, notamment lors des contrôles des forces de l'ordre, il n'en demeure pas moins que la nature même de ces documents n'était pas une pièce d'identité et surtout n'affirmait pas la citoyenneté de la personne et par conséquent sa pleine place de concitoyen dans la société.

Pour autant, les démarches abouties afin de pouvoir exercer son droit de vote restent très faibles puisque seulement 25% des personnes enquêtées disent y être parvenues.

4.3 - Un accompagnement spécifique à mettre en œuvre

Les éclairages précédents montrent combien le chemin à parcourir pour un accès aux droits, parfois fondamentaux, reste important. Ce chapitre méritait assurément une analyse plus approfondie de ce que notre recherche a permis.

Mais au-delà de ces constats, nous voulons aussi souligner que l'accès des publics à leurs droits c'est aussi, pour les institutions et l'ensemble des acteurs sociaux mobilisés sur l'accueil ou encore l'accompagnement des publics, la capacité d'accéder, pleinement, à ces publics, aux personnes.

Assurément c'est là un autre enjeu qu'illustrent parfaitement les trois citations ci-après recueillies au cours de notre enquête.

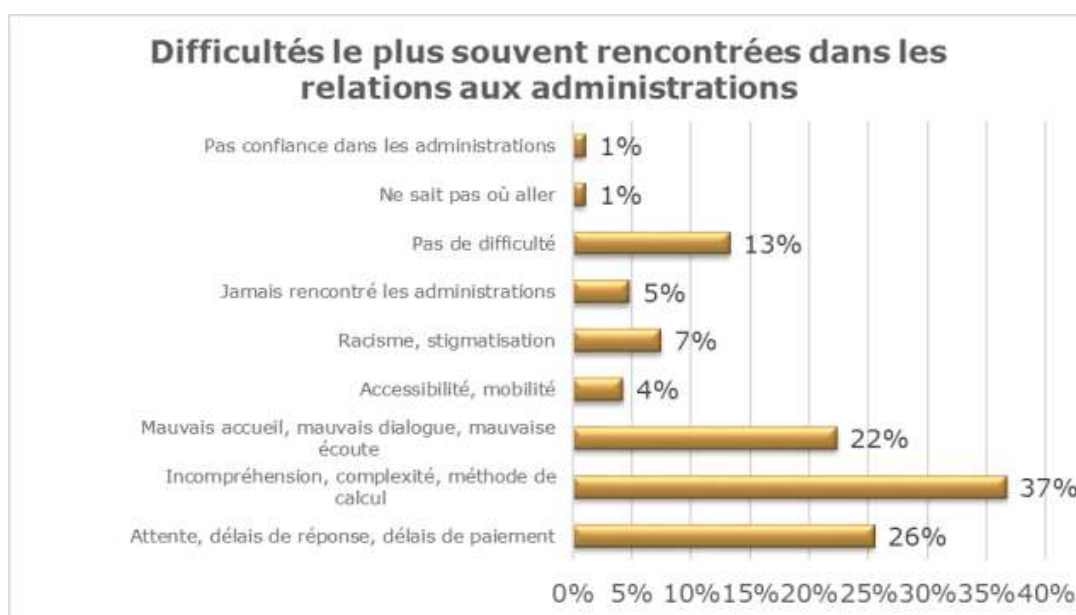
- ◆ *Comme on ne sait pas bien s'exprimer, quand on parle, on sent que ça coince.*
- ◆ *La plupart du temps je n'arrive pas à comprendre ce qu'ils veulent.*
- ◆ *On a des problèmes de langage, ils ont des mots pas pareils que nous et j'ai honte de demander, ici [au centre social] c'est plus facile de demander, de dire qu'on ne comprend pas.*

a - Des difficultés d'accès aux droits de plusieurs ordres

Comme apparaissant au graphique ci-après, les difficultés d'accès aux droits rencontrées par les familles sont de plusieurs ordres.

- ✓ La plus grande difficulté relève de la compréhension de l'écrit, des normes institutionnelles, des modalités de calcul des droits. 37% des personnes affirment connaître cette difficulté qui se trouve renforcée pour beaucoup d'entre elles par un problème d'illettrisme. Par ailleurs, on identifie également chez ces personnes un sentiment de honte, une difficulté à solliciter de l'aide auprès de ses proches, d'une part, ou auprès des institutions, d'autre part.
 - ◆ *Ce n'est pas très facile de demander aux autres Voyageurs.*
 - ◆ *Je ne sais pas lire. Ça me fait honte de ne pas savoir remplir les papiers.*
- ✓ La seconde difficulté relève d'un sentiment de mise à l'écart dans l'accueil et d'une capacité d'écoute des interlocuteurs inadaptée (ressenti de 22% des personnes). Pour 7% des personnes ces difficultés relèvent du racisme ou de la stigmatisation.
- ✓ La troisième difficulté relève, pour 26% des personnes, des questions de temporalité : attente, réponse différée, délais de paiement, etc.

- ✓ Seuls 15% des personnes de l'échantillon n'éprouvent aucune difficulté dans leurs relations avec les administrations, sont indépendants dans leurs démarches, ou s'appuient sur leur famille, peuvent faire autrement, ne rencontrent pas de difficultés.
- ✓ Enfin, 5 % des répondants sont totalement isolés, n'ayant personne sur qui compter. Ces situations d'isolement qui se traduisent par une non sollicitation des administrations, institutions et autres acteurs sociaux et donc un non accès à des d'éventuels droits sociaux, apparaissent plus fortement marquées, dans notre échantillon, pour les personnes de moins de 25 ans, qui sont 10 % à se déclarer totalement isolés.



b - Le centre social « spécifique » Gens du voyage, un interlocuteur privilégié

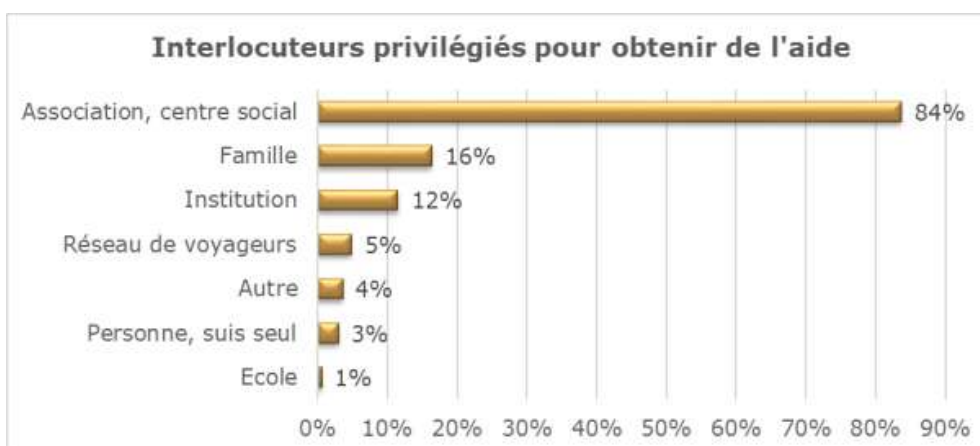
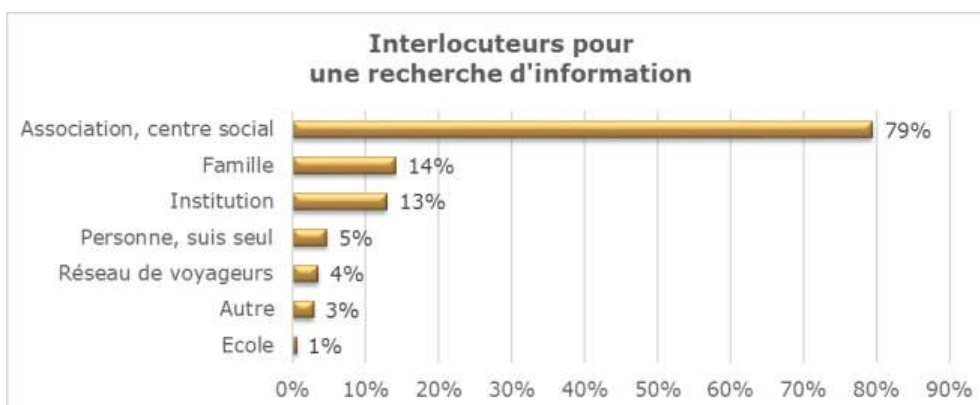
Dans ce contexte, qu'il s'agisse du choix d'un interlocuteur pour une recherche d'information ou pour l'obtention d'une aide, deux objectifs souvent étroitement associés, le recours aux centres sociaux et associations dits spécifiques Gens du voyage concerne 80 % des personnes interrogées.

Si ce chiffre est induit par la nature de l'échantillon (principalement des personnes accompagnées par les structures spécifiques ayant conduit les entretiens), il n'en demeure pas moins que lesdits centres sociaux sont reconnus pour leur fonction de « passerelle », la qualité de leur accueil, de leur écoute, et la relation de confiance qu'ils savent instituer avec les personnes.

Ainsi, les familles plébiscitent une approche « spécifique » jugée comme étant un vrai plus par 85% des répondants. Seules 11 % des personnes enquêtées estiment que cette approche « *les isole entre gens du voyage* ».

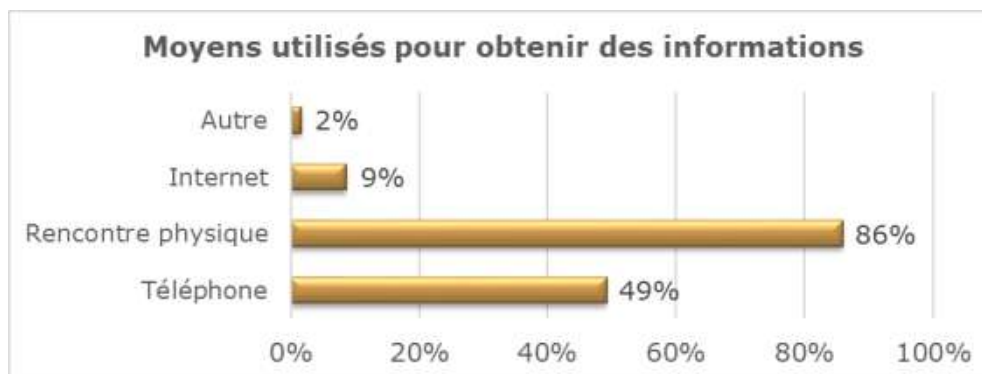
Les deux autres types d'interlocuteurs sollicités pour une recherche d'information ou l'obtention d'une aide sont la famille pour 14 à 16 % de celles-ci avec une mobilisation éventuelle du réseau des autres Voyageurs pour 5% des familles. Enfin, 13% des personnes enquêtées disent solliciter dans ces démarches les institutions publiques.

La qualité de l'accueil, de l'écoute et de la relation ainsi que les efforts de compréhension et de dialogue mutuels sont des qualités jugées primordiales. Si elles peuvent exister chez d'autres interlocuteurs, ce sont ces qualités qui sont avant tout soulignées concernant le choix des associations et centres sociaux spécifiques Gens du voyage comme interlocuteurs privilégiés dans les démarches d'accès aux droits des familles.



Les familles soulignent également leur très grande proximité avec les associations ou les centres sociaux dédiés, la confiance réciproque établie, et le fait que ces structures spécifiques soient pratiquement les seules à se déplacer sur les lieux de vie des familles (aires d'accueil, terrains privés ou lieux de stationnement spontanés). Ainsi, la rencontre physique reste la modalité première d'accès aux informations dans les démarches (86% des répondants). Une autre modalité

de proximité et jugée adaptée entre les Voyageurs et les centres sociaux dédiés est l'accueil téléphonique utilisé par 49 % des répondants.



Nous retrouvons ici les attentes de très grande proximité soulignées par les acteurs sociaux et au cœur de la relation d'accompagnement des familles.

Quelques propos des familles relevés lors des entretiens qui illustrent les constats précédents :

- ♦ *Au centre social on nous connaît bien, on nous comprend mieux. Ils sont bien renseignés, j'ai confiance, je peux m'exprimer librement et sereinement.*
- ♦ *C'est plus clair, vous nous connaissez bien et on a l'habitude... et on est plus libre de parler sans être jugé.*
- ♦ *Car les accompagnateurs viennent sur l'aire d'accueil, je me sens plus à l'aise, et on a l'habitude. C'est plus facile qu'être dans un bureau.*
- ♦ *Elle m'a aidé dans les problèmes avec mon ex mari, j'arrive bien à parler avec elle.*
- ♦ *Il n'y a qu'eux pour m'aider, autrement je ne sais pas où j'irais.*
- ♦ *Les autres s'en foutent, il y a que toi qui te déplaces, qui nous aide.*

Enfin, nous voulons ici souligner le rôle joué, en complément des associations et centres sociaux spécifiques gens du voyage, dans l'accompagnement des personnes et des familles par certaines associations de Voyageurs et notamment sur des questions d'assurance, de droit de vote et plus largement de citoyenneté. Deux de ces associations ont été notamment citées par plusieurs personnes rencontrées au cours de l'enquête :

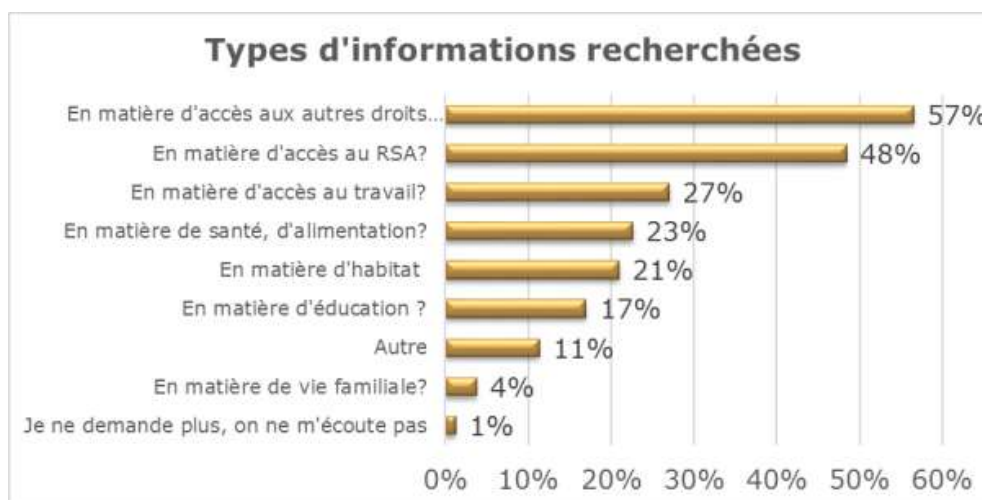
- ♦ *J'ai eu une assurance grâce à l'association France liberté voyage*
- ♦ *J'ai eu une carte d'identité grâce à l'association différence*
- ♦ *J'ai fait une démarche d'inscription sur la liste électorale grâce à une association*

c - Nature des sollicitations

Les informations recherchées et les objets des demandes d'aides relèvent, par ordre de priorité, de l'accès aux droits sociaux en général (57%), du RSA (48%), de l'activité professionnelle et de l'accès au travail (27%), des questions de santé et d'alimentation (23%), de l'habitat (21%) et de l'éducation (17%).

Les autres sollicitations de nature divers et ici regroupées en une rubrique « vie familiale » (CMU, rapport aux administrations, services des impôts, problèmes financiers, aide juridique, service courrier, etc.) restent très marginales aux dires des personnes enquêtées (4% signalent ce type de demandes).

Nature des sollicitations et des informations recherchées :



Si nous observons ces demandes prioritaires formulées par les familles consultées au regard des attendus et enjeux perçus par les acteurs sociaux, nous observons un décalage dans l'ordre des priorités et surtout l'absence d'enjeux jugés comme fondamentaux par les acteurs sociaux.

Ainsi, l'accès aux droits sociaux, RSA compris, est le type de demandes le plus fortement ici exprimé alors que pour les acteurs sociaux cet enjeu n'arrive qu'en troisième position et ceux-ci situent plutôt cette question sur un besoin de domiciliation qui ne serait qu'imparfaitement couvert sur le territoire.

Force est de constater qu'il y a là une première appréciation fortement décalée entre les deux parties puisque les répondants à l'enquête se disent très satisfaits quant à leur domiciliation et que celle-ci s'opère majoritairement sur leur territoire habituel.





De même, si 21% des répondants signalent les sollicitations sur des questions d'habitat, celles-ci restent pour les acteurs sociaux un des tous premiers enjeux, avec celui de l'accès à des lieux de séjours de qualité, soulignant le souhait de la très grande majorité des Voyageurs de pouvoir accéder à des solutions d'habitat permanent et à des lieux d'accueil dignes.

Ce décalage peut probablement s'expliquer par le fait que la très grande majorité des associations et centres sociaux spécifiques gens du voyage ont un champ d'actions le plus souvent limité à l'accompagnement social des publics. Si les questions d'habitat et de séjours s'invitent dans les demandes et observation des situations en présence, rares sont ces structures où ces demandes peuvent être traitées même si certaines de ces associations disposent de compétences et services dédiés. Ces questions ne relèveraient donc que très faiblement des demandes et attendus des familles en direction des structures dédiées.

4.4 - Des vellétés de parole collective et de participation

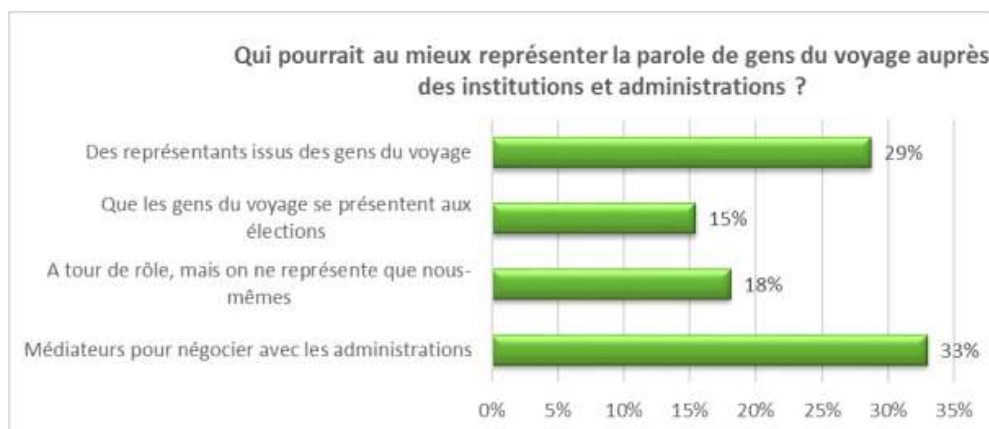
Notre réflexion interroge la notion de participation, notamment à travers l'enjeu du partage de décisions au sein des centres sociaux. Les intervenants sociaux, à partir de leur expertise de terrain, invoquent régulièrement la difficulté, pour les Voyageurs, à porter une parole représentative de leur « communauté », la notion même de « communauté de vie ou de destin » étant elle-même inexistante.

Cette consultation nous indique pourtant que, pour les personnes sollicitées au cours de notre enquête :

- ✓ Les Voyageurs eux-mêmes restent les meilleurs représentants et porteurs de la parole des Gens du voyage auprès des institutions et des administrations, au travers de mandats de représentation (29%) ou de mandats électifs (15%). 18% des répondants limiteraient cependant cette représentation à eux-mêmes ou leur famille mais proposent alors un mandat tournant.
- ✓ 33 % des répondants en appelleraient cependant plutôt à des médiateurs « extérieurs ».
- ✓ Concernant maintenant la participation et la représentation des familles au sein des instances du centre social, les vellétés de participation s'affirment plus fortement puisque, dans les déclarations, 50 à 60 % des répondants accepteraient de contribuer à l'action publique en tant que « représentants » des intérêts collectifs des familles du voyage.

Ces constats induisent que :

- ✓ Les centres sociaux aient un rôle spécifique d'interface à jouer entre les populations concernées et les administrations, institutions et plus largement la sphère publique.
- ✓ Les centres sociaux puissent parallèlement accompagner des démarches de renforcement du pouvoir d'agir des Gens du voyage.



Cette velléité de participation extrapolée à l'hypothèse d'accès à la fonction de Président de la République laisse apparaître des propositions et priorités de décisions

Si j'étais président ?

- ◆ *J'abolirais la loi de 69 et je ferais condamner les propos et les actes racistes.*
- ◆ *...Donner un statut, un pays, une nationalité, une reconnaissance dans le monde*
- ◆ *... plus de terrains d'accueil, ... plus de liberté de circulation.*
- ◆ *Essayer de changer les mentalités sur les gens du voyage. "L'étiquette du voleur, voleurs de poules."*
- ◆ *Je ferais des maisons mais pas uniquement pour les gens du voyage, je voudrais être mélangé avec les sédentaires.*
- ◆ *Je ferais des petits pavillons avec des places de caravanes en les dispersant dans la ville.*

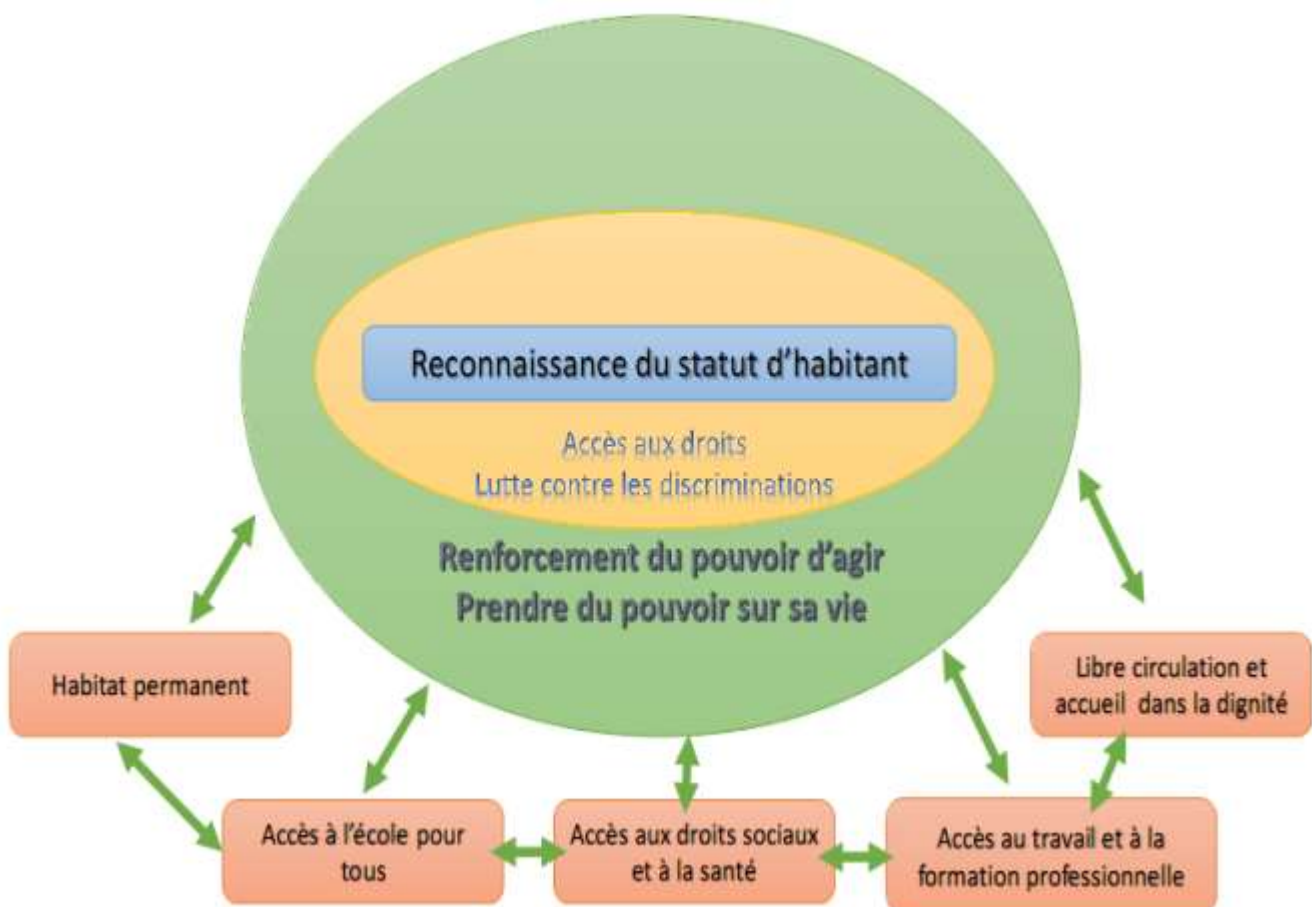
- ◆ *Je supprimerais les titres de circulation.*
- ◆ *Supprimer le livret de circulation et donner une carte d'identité à tous.*
- ◆ *Je pénaliserais les communes qui ne respectent pas leurs obligations de la loi Besson.*
- ◆ *Je ferais un programme de lutte contre le racisme et les discriminations.*
- ◆ *Plus d'aires d'accueil, plus de terrains, plus de places, qu'ils ne nous empêchent pas de rouler. Si on n'est que deux caravanes, on ne peut pas s'arrêter, on se fait attaquer la nuit, on nous jette des cailloux, on nous agresse.*
- ◆ *...*
- ◆ *Si j'étais président ? n'importe quoi comme question !*

5 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES RESEAUX FNASAT ET FCSF POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES FAMILLES DU VOYAGE SUR LES TERRITOIRES

Les préconisations des différents rapports publics convergent pour restaurer le respect du droit des « gens du voyage », dans différentes thématiques. Le groupe de travail inter réseau FNASAT / FCSF présente ici des orientations stratégiques qui permettront aux acteurs associatifs de développer des stratégies cohérentes avec et en direction de ces populations, et aux institutions publiques de se saisir de ces questions pour un meilleur accès aux droits des gens du voyage, qui représentent entre 350 et 500 000 personnes en France.

Ces 10 orientations étayées de 43 propositions, qui n'ont pas de caractère exhaustif, sont présentées à l'ensemble des acteurs des deux réseaux FNASAT et FCSF (administrateurs, professionnels, bénévoles...) et à leurs partenaires comme des horizons communs fédérateurs, qui sont l'affaire de tous, pour développer une meilleure prise en compte des gens du voyage sur leurs territoires de vie.

Elles peuvent être ainsi schématisées.



5.1 - La société civile à l'interface entre citoyens et institutions

Orientation 1

Affirmer le rôle social des associations : partenaires, mais pas prestataires

Nos réseaux associatifs entendent affirmer le rôle social des associations, qui ne peuvent être cantonnées au statut de simple opératrices de politiques publiques ; nous affirmons notre place de tiers et d'interface entre les « gens du voyage » et les institutions de notre république, parce que nous portons un regard extérieur sur la situation de ces populations, dû à notre connaissance de leur vécu et à notre fonction d'opérateurs (domiciliation, accompagnement social, gestion d'aires d'accueil...). Nous proposons d'assurer, autant que nécessaire, une fonction de concertation et de négociation entre familles de « gens du voyage », collectivités, services de l'Etat, acteurs privés.

Nous revendiquons le fait de participer à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de société qui assure la reconnaissance et la dignité de chaque personne humaine, et nous souhaitons contribuer à l'élaboration des politiques publiques, en instituant des relations institutionnelles qui ne se réduisent pas à des tractations financières. Sauf exception, nos associations ne s'inscrivent pas dans des délégations de service public ou dans des procédures d'appels d'offres (accompagnement social des populations, gestion des aires d'accueil...), mais dans une posture de partenaire et de conseil à l'égard des collectivités publiques.

Propositions pour les fédérations FNASAT et FCSF :

1. Afficher une ligne politique nationale, qui repose sur ces propositions stratégiques ; la faire valoir et la communiquer auprès des instances concernées. Affirmer l'inscription de nos structures associatives dites « atypiques » dans une dimension d'éducation populaire ; sortir de la notion de centres sociaux atypiques ou spécifiques, qui n'a pas de validité du point de vue la CNAF, même si nous nous adressons à des populations singulières.
2. Instituer des espaces de travail partagés, ou les renforcer lorsqu'ils existent déjà, avec les institutions départementales et nationales : schémas départementaux, CNAF, commission consultative gens du voyage, etc.
3. Partager avec les instances d'éducation populaire sur nos orientations stratégiques, notamment auprès du CNAJEP²⁰ et de ses fédérations affiliées. Se fédérer au niveau associatif national, et valoriser la valeur ajoutée des associations en matière d'accompagnement social et d'accès aux droits. Développer le lobbying au niveau national et européen pour que le secteur social soit reconnu comme un bien non concurrentiel ; prendre appui sur les textes européens qui dénoncent les discriminations et stipulent que l'éducation et le social ne sont pas à considérer comme un bien concurrentiel.

²⁰ Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire.

Propositions pour les associations locales :

4. Susciter et contribuer à un co-pilotage des politiques publiques en direction des « gens du voyage », sur les territoires locaux et départementaux. Veiller à la complémentarité entre une logique d'intervention sociale (sur commande institutionnelle) et une démarche de développement social local (nécessaire dans le cadre d'un agrément Centre Social ou Espace de Vie Sociale), autour de besoins sociaux repérés.
5. Veiller à une complémentarité entre travailleurs sociaux et animateurs socioculturels dans les équipes, entre une fonction de « prise en charge des difficultés » et une fonction de renforcement des compétences et des ressources des personnes. Veiller à la complémentarité entre bénévoles et salariés sur les territoires d'intervention.

Orientation 2

Reconnaître aux gens du voyage le statut d'habitants et de citoyens de la république à part entière, et non pas entièrement à part

*Ils sont toujours après nous. On gêne tout le temps,
... parce qu'on n'est pas considérés comme des français.*

Nos associations affirment la nécessité d'un accueil inconditionnel et de postures de bienveillance et de solidarité à l'égard de ces citoyens de la république ; nous affirmons que la reconnaissance de la diversité culturelle est un préalable au vivre ensemble, et souhaitons que soit reconnu leur statut d'habitants de nos territoires, quels que soient leurs modes de vie, leurs modalités d'habitat, leurs aspirations ou leurs choix d'itinérance réelle ou souhaitée.

Nous proposons de :

6. Travailler en lien étroit avec les associations de Voyageurs pour les soutenir dans leur mobilisation collective, tenir compte de leur expérience et de leur parole pour amplifier leur audience, et en être des relais locaux.
7. Conforter et amplifier le travail réalisé par nos réseaux associatifs en matière de médiation entre Voyageurs et non Voyageurs ; poursuivre le développement des passerelles entre notre action de proximité et le droit « commun », entre les habitants Voyageurs de nos territoires et les institutions.
8. Provoquer et animer davantage de temps de débats et de rencontres entre les populations à l'échelle locale, en s'appuyant sur les centres sociaux dits généralistes. Valoriser les témoignages, aider à l'émergence de porte-paroles parmi les Voyageurs, notamment parmi les jeunes générations.
9. Apporter de l'information, de la formation, et déconstruire les préjugés sur ces habitants Voyageurs auprès des élus locaux. Provoquer et animer des temps de concertation,

prendre le temps de la réflexion prospective à l'échelon départemental : conférence des partenaires (préfet, Caf, associations, éducation nationale, PJJ, Gendarmerie, maires).

10. Inciter tous les centres sociaux à intégrer la préoccupation Gens du Voyage, notamment dans leurs diagnostics et projets sociaux (mixer les administrateurs des différents types de structure). Faire connaître les besoins des familles, et jouer une fonction d'alerte auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux ; concernant l'habitat, l'éducation et la formation, le travail, la santé.

Orientation 3

Développer une stratégie concertée et systémique pour un accès effectif au droit commun

Comme on sait pas si on peut rester, on ne peut pas inscrire nos enfants à l'école.

Nous refusons de nous résoudre à l'ethnocentrisme institutionnel qui vise à « normaliser » ces populations en matière d'habitat et de sédentarisation. Nous devons reconnaître le droit à la liberté de mouvement, qui est d'ores et déjà reconnu à l'échelle nationale et internationale ; l'article 14 de la déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît ainsi la libre circulation des personnes. L'accès aux droits des « gens du voyage » ne peut donc, selon nous, s'exercer en allant à l'encontre de leur aspiration à l'itinérance ; la reconnaissance de ce droit à l'itinérance est un préalable à l'accès à tous les autres droits. Il nous paraît donc essentiel de nous mobiliser, en tant que société civile, pour que soient abolies des règles du droit français qui sont contraires à notre constitution et aux lois anti discriminatoires européennes et françaises.

Du local au national, nous proposons de :

11. Organiser une action conjointe, aux échelons local, national, et européen, pour l'abrogation de la loi de 1969²¹, la suppression de l'obligation de détenir un titre de circulation, et pour rendre effectif l'accès à la carte nationale d'identité et au droit de vote pour les populations des gens du voyage. Constituer un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions aux parlementaires sur l'accès aux droits de ces populations, une fois sorties de leur statut discriminatoire et de la notion de commune de rattachement (accès aux aires d'accueil, quota des 3 %...).
12. Informer et aider à prendre conscience des infractions subies en matière de discriminations, afin de lutter contre le repli sur soi. Initier et accompagner les actions en justice pour obtenir réparation, en lien avec le correspondant départemental du défenseur des droits ; promouvoir des actions collectives en la matière.
13. Contribuer à améliorer la gouvernance des politiques qui concernent les «gens du voyage», et chercher à intégrer la préoccupation « Gens du voyage » aux dispositifs CUCS,

²¹ Les députés ont, dans la nuit du 9 au 10 juin 2015, adopté une proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage dont l'article 1^{er} prévoit l'abrogation de la loi 69-3 du 3 janvier 1969. Ce texte doit encore être débattu en seconde lecture au Sénat.

Contrat Local de Santé ; être en veille active dans tous les dispositifs contractuels qui concernent la population, et notamment en zone rurale : contrats de territoire, conseils de développement des pays, projets européens de type Feder, Leader, etc.

Orientation 4

Faire œuvre de reconnaissance à l'égard des Gens du voyage pour mieux lutter contre les discriminations et les rapports de domination

*Pour rentrer dans certains endroits, il faut le livret de circulation...
... les juifs aussi ils avaient une étoile, nous on a le livret !*

La réhabilitation de la « fierté d'être » et la lutte contre le « mur de verre » est un préalable pour renforcer le pouvoir d'agir des populations des « gens du voyage ». Même si une partie de ces populations rejette cette différenciation culturelle, peut-être du fait d'une intériorisation des normes dominantes, nous devons prendre en compte l'affirmation de spécificités identitaires, qui sont chères à une autre partie de cette population, fière de revendiquer son appartenance, ses traditions, son histoire. Nos réseaux associatifs proposent donc de développer le partage et l'échange entre populations dites « majoritaires » et les populations dites des « gens du voyage » : la connaissance du passé, la mémoire partagée, et la conscience critique du présent nous semblent être des prémisses importantes pour développer l'action future et le vivre ensemble.

Nous proposons ainsi de :

14. Nous appuyer sur l'ensemble des centres sociaux, les associations de Voyageurs, les associations d'éducation populaire, afin de faire connaître les modes de vie, et le quotidien des « gens du voyage », et réhabiliter leur dignité/fierté. Valoriser la mémoire et les traditions culturelles de ces populations, à travers des projets vidéo, des démarches du type « passeurs de mémoire », des démarches de vivre ensemble, à l'échelle départementale et à l'échelle locale. Développer les démarches d'enquête, disséminer ou inventer des modalités pertinentes de recueil de la parole (vidéo ; consultation numérique ; collectage sonore, etc.).
15. Inscrire la dynamique de mémoire partagée, et la compréhension de l'histoire, dans le renouvellement des projets sociaux et des projets de développement local : développer un accompagnement méthodologique par les fédérations ou des intervenants culturels (collectage, théâtre forum, etc.).
16. S'appuyer sur les travaux en commissions départementales pour mettre en place des espaces/temps ou des projets de commémoration inscrits dans les schémas départementaux ; veiller à ce que les commémorations existantes n'oublient pas la place des « tziganes ». Organiser une réhabilitation nationale de la mémoire oubliée : reconnaissance des lieux d'internement présents ou ayant existé sur notre territoire, reconnaissance du génocide tzigane pendant la seconde guerre mondiale.

Orientation 5

Renforcer la participation et le pouvoir d'agir des Gens du voyage

*Aujourd'hui, gens du voyage, ça ne veut plus dire grand-chose...
... à cause de ce que vous nous avez pris !*

Nous entendons conforter et amplifier une stratégie globale de renforcement de la participation sociale et du pouvoir d'agir des populations dites des « gens du voyage ». Nos associations n'ont pas seulement pour but de répondre aux besoins sociaux exprimés par ces populations, mais aussi de les accompagner et de les conforter dans leur capacité à exprimer leurs demandes et à porter leurs revendications auprès de nos institutions publiques.

Nous proposons de :

17. Prendre en compte, dans nos projets associatifs et nos projets sociaux, les différents niveaux de participation tels que définis par la circulaire de la CNAF de Juin 2012 relative aux centres sociaux ; la participation à une instance de type Conseil d'Administration n'est pas la seule possibilité, et nous devons faire preuve de créativité et veiller à proposer diverses modalités de participation : utilisation des services ou activités des centres sociaux (expression quotidienne au plus près de son habitat) ; implication dans une instance d'information, de dialogue, de consultation ; contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif (aménagement, évènement...), coopération de façon permanente et prise de responsabilités (comité d'usagers des aires d'accueil...). Nous devons développer nos savoir-faire pour montrer que ces différentes modalités de participation ont un intérêt pour les Voyageurs et peuvent leur permettre d'agir sur leur quotidien, de traiter de questions importantes pour eux, de prendre du pouvoir sur leur propre destinée.
18. Favoriser des modalités attractives, novatrices, informelles, stimulantes, et des négociations de proximité qui permettent de réaliser des actions quotidiennes concrètes sur l'environnement de vie, en vue de donner confiance et de donner envie de se structurer collectivement. Donner du sens et généraliser la mise en œuvre de comités d'usagers sur les aires d'accueil, réserver des participations en tant que membres de droit aux Voyageurs dans les instances où sont traitées les questions et projets qui les concernent.
19. Inciter les collectivités et les gestionnaires d'aires d'accueil à élaborer et à mettre en œuvre un projet social sur chaque aire d'accueil ; proposer une méthodologie simple et adaptée pour le recueil de la parole des gens du voyage dans ce cadre, et la participation de ces populations à la définition du projet social des aires d'accueil.
20. Favoriser la mobilisation des Gens du voyage dans les différentes instances territoriales, afin de lutter contre l'isolement et la stigmatisation des aires d'accueil : projets sociaux, conseils de quartier, conseils et débats citoyens, contrats urbains de cohésion sociale,

schémas de cohérence territoriale, programmes locaux de l'habitat, plans locaux d'urbanisme, etc. Travailler à inscrire les aires d'accueil comme des équipements à part entière des quartiers où elles sont implantées et à ce qu'elles soient considérées comme de réels lieux de vie.

21. Poursuivre la formation des intervenants sociaux à la méthodologie de projet, capitaliser les savoirs pour les rendre transférables ; valoriser l'expertise, rendre accessibles les savoirs, échanger sur les pratiques, fixer les savoirs ; passer de l'expérimentation à l'innovation, au sein de nos réseaux et vers des réseaux proches ; mutualiser les ressources au sein des centres sociaux et des adhérents à la FNASAT ; développer de la formation sur la méthodologie de projet, la participation, le renforcement du pouvoir d'agir, la mise en débat de la question des discriminations.

5.2 - Promouvoir nos coopérations et nos savoir-faire dans cinq secteurs d'action publique

Les préalables étant posés en matière de reconnaissance de ces populations, de valorisation de leur parole et de renforcement de leur pouvoir d'agir, cinq thématiques prioritaires ont été retenues à l'issue de notre démarche comme autant d'orientations supplémentaires de la part de nos réseaux associatifs et nécessitent des stratégies concertées, articulant une action au niveau local et une mobilisation des deux fédérations FNASAT et FCSF aux plans départemental, national, voire européen.

Orientation

6

Accès à l'habitat : promouvoir l'habitat permanent

On est comme tout le monde, je n'aime pas qu'on me dise que je suis gens du voyage.

L'habitat répond à un besoin fondamental, qui est non seulement de pouvoir se loger dans un endroit salubre et sécurisé, mais aussi de s'inscrire dans des relations sociales, à l'interne de son groupe social, et à l'externe avec les autres habitants. Etant donné que les aires d'accueil ne permettent pas de répondre aux attentes de familles qui souhaitent accéder à un habitat pérenne en dehors des périodes de mobilité, nous nous mobilisons pour faciliter des réponses adaptées en matière d'habitat permanent des gens du voyage.

Du niveau local au niveau national, nous proposons de :

22. Faire inscrire les besoins en habitat permanent des gens du voyage dans tous les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Reconnaître les modes d'habiter et les formes d'habitat dits atypiques ou non majoritaires, faire respecter le principe d'habitat choisi : acquisition ou location de terrains familiaux, accès à l'habitat adapté, aires d'accueil. Participer aux instances locales et départementales (Plans locaux d'urbanisme à l'échelle des communes, Schémas de Cohérence Territoriale à l'échelle des intercommunalités, Plans départementaux d'accès au logement pour les personnes

défavorisées, schémas départementaux d'accueil des gens du voyage) pour faire connaître et promouvoir ces demandes.

23. Veiller à produire des réponses d'habitat conformes au cadre réglementaire en matière d'urbanisme notamment et, le cas échéant, faire appliquer ce cadre sur les situations existantes en requalifiant des situations historique d'installations pérennes de familles du voyage. Favoriser, au travers notamment de protocoles d'accord, l'accès à l'électricité et l'accès aux fluides pour l'habitat adapté et les terrains familiaux.
24. Développer une méthodologie simple et efficace qui permette d'associer les familles à la conception des projets d'habitat adapté, et de garantir la prise en compte de leur parole, en vue d'éviter ou de sortir des logiques de production d'habitat normées voire standardisées, pour explorer la singularité de chaque situation, accompagner les demandes en individualisant les réponses, en prenant en compte la spécificité de l'itinérance, donc le maintien de l'habitat caravane, et l'aspiration à maintenir des liens intergénérationnels de proximité. Favoriser l'habitat intergénérationnel, anticiper et accompagner la prise en compte des besoins spécifiques en matière de vieillissement des personnes, et de solidarité familiale.

Orientation 7

Accès à la libre circulation : être accueillis dans la dignité

*Sur le terrain, une seule douche et un toilette pour 30 personnes...
On nous traite comme des animaux !*

Nous nous mobilisons pour faire respecter le droit de circuler librement et pour que les gens du voyage soient accueillis dignement dans nos communes. Il importe aujourd'hui d'améliorer la qualité de vie des populations, en adéquation avec l'évolution des modes de vie (accès à l'électricité, au réseau internet, et bien sûr à l'eau courante), afin de parvenir à une meilleure insertion sociale, une citoyenneté effective, et une meilleure intégration dans l'économie locale.

Nous proposons, du niveau local au niveau national :

25. De nous mobiliser collectivement à l'échelle nationale et départementale afin de faire respecter la loi Besson du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, qui a introduit une obligation d'accueil pour les communes de plus de 5000 habitants.
26. De dissocier, sauf situations particulières, la fonction de gestion des aires d'accueil, et la fonction d'accompagnement social des populations sur ces mêmes aires d'accueil ; de promouvoir autant que possible l'exercice de la compétence d'accueil par les collectivités, et d'instituer plutôt les associations comme partenaires sur la fonction sociale.

27. De développer une méthodologie simple et efficace qui permette d'associer les familles à la conception des projets d'aires d'accueil, de garantir la prise en compte de leur parole, et d'instituer des comités d'usagers sur toutes les aires d'accueil.
28. De promouvoir la reconnaissance de la caravane en tant que logement, permettant de prétendre aux droits inhérents au logement (prêt bancaire, assurance, APL, FSL) ; dans cette perspective, exploiter toutes les possibilités en matière de droit national et européen.

Orientation 8

Accès à l'école pour tous : un accent à porter sur le collège, en s'adaptant aux singularités des populations

*Je ne souhaiterais pas les inscrire au collège
car je n'ai pas confiance avec ce qui s'y passe.*

Au-delà des idées reçues, il importe de faire connaître les attentes des gens du voyage en matière de scolarisation et de formation professionnelle continue : une demande existe, à condition que les propositions soient adaptées. Si la scolarisation à l'école primaire semble continuellement se renforcer, il convient de développer une stratégie concertée quant à la scolarisation au collège : de persuasion en direction des familles pour donner sens à l'école ; d'adaptation en direction de l'éducation nationale pour lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accueil de ces populations. Le collège semble par ailleurs un lieu stratégique, non seulement pour améliorer la scolarisation des adolescents, mais aussi pour lutter contre la stigmatisation et les discriminations subies par les « gens du voyage », en faisant œuvre de pédagogie auprès des jeunes générations.

Nos associations se donnent pour objectifs, du niveau local au niveau national :

29. De se doter d'un observatoire national, associé à des représentants des gens du voyage, qui construise des observations objectives et des données quantitatives quant à la scolarisation, l'entrée au collège, les unités mobiles de scolarisation, l'inscription au CNED, la diversité et la qualité des pratiques en matière d'enseignement à distance, le rapport à l'école et les attentes des familles. Cet observatoire aurait également pour fonction de promouvoir une approche homogène à l'échelle nationale, entre les différentes structures et les différents départements, qui privilégieraient l'inscription à l'école publique élémentaire, d'une part, et l'articulation entre l'inscription au CNED et un accompagnement adapté en lien avec le collège, d'autre part.
30. De veiller localement au respect du droit à la scolarisation auprès des maires lorsque ceux-ci refusent l'inscription des élèves dans leur école, quel que soit le lieu d'habitat ou de séjour de la famille ; de développer des démarches de médiation visant l'équité des tarifications en matière de restauration scolaire ; de nous mobiliser au plan juridique pour lutter contre les discriminations et le refus d'accès à l'inscription scolaire dans certaines communes.

31. De développer, aux niveaux régionaux, des modules de formation des personnels de l'Education Nationale, en matière d'approche interculturelle, de lutte contre les discriminations, de prise en compte des besoins spécifiques des « gens du voyage », de reconnaissance et de prise en compte des apprentissages intra familiaux et des formes et rythmes d'apprentissage différents. De développer localement les coopérations et les conventionnements entre CNED et collèges, permettant d'identifier des enseignants référents, et de proposer un enseignement adapté. De contribuer à la formulation d'un avis, à l'intention des Inspecteurs d'Académie, concernant les situations individuelles de demande d'inscription au CNED.
32. De développer l'accompagnement des parents en matière d'éducation : développer des méthodes d'accompagnement individualisé afin de rendre complémentaires l'inscription scolaire et des modalités d'instruction temporaire (itinérance) ; développer des démarches d'accompagnement des parents pour fréquenter les activités scolaires et péri scolaires (sorties, évènements, activités sportives, piscine...) et les activités de loisirs (ALSH) ; développer des activités parents – enfants, des actions d'accompagnement à la parentalité en lien avec les centres sociaux et les acteurs des Réseaux d'Ecoute et d'Appui aux Parents ; former les parents qui le souhaitent afin de développer la possibilité qu'ils interviennent dans les activités péri scolaires (restauration scolaire et activités péri scolaires).
33. De promouvoir les droits de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant : accès à la prévention, à la protection maternelle et infantile ; rappel du respect de l'obligation d'instruction auprès des familles ; lutte contre le travail des enfants, etc.
34. De développer des animations à destination des collèges, pour la reconnaissance des populations « gens du voyage » et la lutte contre les discriminations et les rapports de domination.

Orientation 9

Accès au travail indépendant, au travail salarié, et à la formation professionnelle

Voleurs, c'est comme ça qu'on est vu. On est humains, on est comme eux, on a le même sang, c'est juste qu'on voyage un peu.

La demande d'accès à l'activité professionnelle prend diverses formes, qu'il faut pouvoir prendre en compte, et parfois rendre complémentaires, en tenant compte de représentations singulières : statut de travailleur indépendant, statut de salarié. Si l'on doit reconnaître la qualité d'entrepreneur de certaines personnes, qui savent parfaitement s'adapter à l'environnement économique et à la mobilité, on doit aussi accompagner ceux qui sont les plus éloignés de cette réussite économique. Les principaux enjeux sont d'accompagner à l'emploi en tenant compte de l'itinérance, y compris en matière d'emploi salarié, et de faciliter l'accès à de la formation

professionnelle adaptée, prenant en compte la question de l'illettrisme et la valorisation des savoir-faire pratiques.

Nos associations se donnent pour objectifs de :

35. Développer la formation professionnelle, en formalisant une méthodologie qui tienne compte des attentes du public, qui permette aux institutions de s'adapter aux spécificités de cette demande (itinérance, illettrisme...) et aux publics de compléter les savoirs pratiques et familiaux par des connaissances techniques (construction, recyclage, amiante, produits de synthèse, peinture, etc.). Mutualiser les bonnes pratiques et les ressources au sein des centres sociaux et des adhérents à la FNASAT : actions pilotes, formations adaptées, validation des acquis professionnels, mobilisation des AFPA (exemple des stages séquentiels, des expériences de validation des acquis de l'expérience en Gironde, Charente, Essonne...) ; instituer des espaces d'échanges de pratiques pour les associations qui interviennent sur ce volet.
36. Développer une action concertée autour de l'insertion par l'économique, et aider les personnes à entreprendre de façon diversifiée, au-delà de la seule reproduction des activités familiales : droits et devoirs du travailleur (indépendant ou salarié) ; connaissance et adaptation à l'environnement économique ; découverte des métiers, et de l'emploi salarié (emplois saisonniers notamment) ; temps de rencontres structurés entre agences intérimaires, employeurs et « gens du voyage ».
37. Développer des modules de formation adaptés aux spécificités des gens du voyage en matière de communication, de valorisation des compétences et de démarche commerciale, de relations avec les agences de travail intérimaire, de gestion administrative et budgétaire (en lien avec les femmes, notamment). Développer l'animation autour du multimédia, l'accès aux espaces publics numériques, et développer la formation adulte concernant les outils numériques : bureautique, messagerie, télé-déclarations.
38. Continuer à se mobiliser auprès des services des conseils départementaux sur les finalités de l'allocation RSA. Promouvoir l'accès au travail mais aussi la reconnaissance de l'utilité sociale d'une activité économique qui peut le cas échéant ne pas être économiquement rentable ou encore autosuffisante en termes d'activité économique et d'accès à des droits sociaux ; comment mieux articuler le droit au RSA et le droit au travail ? Comment préserver la reconnaissance de cette activité économique spécifique ? Ce volet nécessite que nous soyons investis dans les commissions RSA, afin de développer des critères partagés pour évaluer l'utilité sociale du travail pour ces familles, quel que soit sa rentabilité économique (éviter par exemple qu'une famille sombre dans la précarité sur une aire d'accueil au seul motif de préserver l'allocation RSA). Capitaliser les expérimentations qui existent dans le réseau.

Orientation 10

Accès aux droits sociaux et à la santé

« Comme on ne sait pas bien s'exprimer, quand on parle, on sent que ça coince. »

La domiciliation et la réexpédition du courrier constituent une des premières missions des structures dédiées aux gens du voyage ; ce service constitue une porte d'entrée vers les associations, les centres sociaux, c'est un motif pour pousser la porte chaque jour et une première porte d'accès aux droits. Il convient de mobiliser des financements publics, et une participation des familles, afin de poursuivre et développer ce service dans nos réseaux.

Ainsi, convient-il de :

39. Réaliser un état des lieux des pratiques dans les départements, et d'identifier si et comment est pris en charge ce service de réexpédition du courrier. A partir de l'état des lieux, chercher à proposer des réponses adaptées, portées par les associations, ou bien par les CCAS, pour une meilleure inscription des habitants dans leur commune.
40. Plus largement, il importe de développer l'information des familles sur l'ensemble des services de droit commun auxquels elles peuvent prétendre, via un support adapté, à l'échelle régionale ou départementale. Nos associations doivent être pensées en termes de passerelles ou de relais avec tous les intervenants du territoire : services sociaux du département, CCAS et mairie, CAF, MSA, CPAM, etc.
41. Promouvoir l'animation sociale sur les aires d'accueil, favoriser le développement d'espaces communs, d'espaces conviviaux, au sein de chaque aire d'accueil, et développer l'accompagnement social à l'accès aux droits : assurances, prêts bancaires, droit en matière d'expulsion (trêve hivernale), TSS, TPN.
42. Par ailleurs, nous proposons de développer l'information sur le droit des femmes, en lien avec les partenaires concernés (CIDF, planning familial...), et de développer des outils adaptés d'information sur la contraception, les grossesses précoces, la prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.
43. Enfin, Il importe de prendre en compte les besoins de santé spécifiques de ces populations, sachant que l'espérance de vie des « gens du voyage » est plus faible de 10 à 15 ans comparativement à celle de la population générale. Différents enjeux apparaissent, autour de la prévention, de l'alimentation, de l'obésité, du diabète, de l'hypertension, des accidents du travail, des liens entre travail – santé et environnement. Nos associations proposent donc de rester force de proposition et d'accompagner les acteurs publics sur ces questions ; d'accompagner les acteurs de droit commun pour prendre en compte ces enjeux de santé, et de consolider nos liens avec les contrats locaux de santé ; d'interpeler les institutions concernées, notamment les ARS, CPAM, CRAM,

autour de ces enjeux ; d'impulser à moyen terme une action publique santé des gens du voyage, à l'image des actions PMI qui ont pu être conduites.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Rapports :

- « Bilan critique des études et documents concernant les gens du voyage », sous la responsabilité de Catherine Quiminal, Ministère de l'équipement du transport et du logement, avril 2003.
- « Hors d'ici ! Anti-tsiganisme en France », Rapport du centre européen pour les droits des Roms (ERCC), novembre 2005.
- Rapport d'étude de la Direction générale de l'action sociale « L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France », coordonné par Liégeois Jean-Pierre, 2007.
- Rapport au comité consultatif de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), « le statut des gens du voyage au crible de la discrimination indirecte », Christophe Le Berre - FNASAT-Gens du voyage, novembre 2007.
- Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), « La situation des roms et des gens du voyage en France », février 2008.
- Rapport du Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, « La santé des gens du voyage : comprendre et agir », 2009.
- Rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, « Les aires d'accueil des gens du voyage », Patrick Laporte, octobre 2010.
- Rapport d'une mission d'information de la commission des lois, « Le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage », Didier Quentin, mars 2011.
- Rapport au Premier Ministre, «Gens du voyage : pour un statut proche du droit commun», Pierre HERISSON, juillet 2011.
- Rapport de la Cour des Comptes, « L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage », octobre 2012.
- Rapport au Premier Ministre, « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage », Hubert Derache, juillet 2013.

Documents et guides :

- « Discriminations des gens du voyage - Le droit européen et national », Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), 2008.
- « Guide pratique de la domiciliation », UNCCAS, FNARS, 2010.
- « Le statut des gens du voyage et ses conséquences discriminatoires légales », Jérôme Weinhard – FNASAT Gens du voyage, mars 2010.
- « Plan quinquennal de lutte contre la précarité », Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion, décembre 2012.
- « Le traitement administratif des gens du voyage en France, deux siècles de législation spécifique - 1789-2013 », Jérôme Weinhard – FNASAT Gens du voyage, juillet 2013.
- « Quelle plus value aux centres sociaux gens du voyage ? », URECSO et FNASAT Gens du voyage, mars 2014.

- Actes du colloque « Les Gens du voyage font leur colloque, 2^{ème} édition - Bien vivre ensemble : la loi 1969, quelles perspectives ? Politiques, législatives ? », Rennes, octobre 2014.

Ouvrages et articles de référence :

- Asséo Henriette, *Les Tsiganes : une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994, 160p.
- Asséo Henriette, « Des Egyptiens aux Rom, histoire et mythes », *Hommes et Migrations*, « Tsiganes et Voyageurs entre précarité et ostracisme », n° 1188-1189, juin-juillet 1995, pp.15-22.
- Aubin Emmanuel, « L'évolution du droit français applicable aux Tsiganes : Les quatre logiques du législateur républicain », *Etudes tsiganes*, « L'habitat saisi par le droit », vol 15, juillet 2000, pp. 26-56.
- Bergéon Céline, « Gens du voyage et opinions publiques : le poids des représentations sociales », *Etudes tsiganes*, n° 47, 3^{ème} trimestre 2011, pp.92-107.
- Bergéon Céline, *Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulatoire face aux politiques publiques. L'exemple des Roms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique)*, Université de Poitiers, 2011, 485 p.
- Bergéon Céline, « La mobilité des familles tsiganes françaises à l'épreuve de la gestion politique de l'espace », *Stratégies et résistances : Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, document 675, 2014.
- Bergéon Céline, « Politiques publiques et pratiques d'acteurs : comportements de voyageurs en réponse à la législation spécifique du stationnement », *Migrinter*, n° 6, décembre 2010, pp. 56-64.
- Bizeul Daniel, *Civiliser ou bannir : Les nomades dans la société française*, Paris, L'Harmattan, 1989, 267p.
- Bizeul Daniel, *Nomades en France : Proximités et clivages*, Paris, L'Harmattan & URAGEV, 1993, 286 p.
- Bordigoni Marc, *Gens du voyage : droit et vie quotidienne en France*, Dalloz, 2013, 310 p.
- Cossée Claire, *Tsiganes, gens du voyage et construction d'une parole publique : in Faire figure d'étranger : regards croisés sur la production de l'altérité*, Armand Collin, 2004, 319 p.
- Cossée Claire, « Tsiganes et politique : vers quelle représentation ? », *Recherche Sociale*, n° 155, juillet-septembre 2000, pp. 57-72.
- Duvilaret Thierry, « La représentation de la localisation de l'espace habité chez les gens du voyage en phase de sédentarisation », *Vie Sociale*, n° 5-6, 2000, pp.73-89.
- *(La) Gazette des Communes – des Départements – des Régions*, « Gens du voyage : vers la fin du stationnement sauvage ? », n° 24/1650, 17 juin 2002, pp.42-48.
- Humeau Jean-Baptiste, *Tsiganes en France : de l'assignation au droit d'habiter*, Paris, L'Harmattan, 1995, 409 p.
- Merchat Daniel, « Entre stationnement interdit et interdiction de stationner », *Etudes tsiganes*, n° 11 1^{er} semestre 1998, « L'urbanité réconciliée. L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté », pp. 31-79.

- Monnin Luc, « Enfin réaliser l'habiter ? Quelles solutions pour loger les gens du voyage : après les lois Besson et Solidarité et renouvellement urbains de 2000 ? », *Etudes tsiganes*, n° 15, 2000, pp. 130-141.
- Monnin Luc, « L'accueil des Gens du Voyage. Quels critères de choix ? », *Etudes tsiganes*, n° 11, 1^{er} semestre 1998, « L'urbanité réconciliée. L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté », pp. 126-131.
- Pluchon Bernard, *Les "gens du voyage", une catégorie problématique de l'action publique. Analyse socio-historique et ethnographique d'une catégorie, de ses enjeux et effets*, Université de Nantes, 2009, 387 p.
- Reyniers Alain, « Mouvements migratoires des Tsiganes en France », *Etudes tsiganes*, n° 27-28, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2006, pp. 92-103.
- Reyniers Alain, « Les Tsiganes entre ostracisme et pauvreté », *Le Courrier de l'Unesco*, juin 2010.
- Reyniers Alain, « Migrations, mobilité et territorialité chez les Tsiganes », communication du colloque du 25 et 26 mars 2004, Limoges.
- Reyniers Alain, « Pérégrination des Manouches en France au XIXème siècle », *Etudes tsiganes*, n° 26, 3^{ème} trimestre 2006, pp. 9-31.
- Robert Christophe, *Eternels étrangers de l'intérieur*, Desclée Debrever, 2007, 452 p.
- Robert Christophe, « Le discours sur les "gens du voyage" dans les enceintes parlementaires », *Recherche Sociale*, Tsiganes, « Gens du voyage » Analyse pour une action adaptée, n° 155, juillet-septembre 2000, pp.7-25.

Sitographie :

- FNASAT Gens du voyage : <http://www.fnasat.asso.fr/>
- Etudes tsiganes : <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>
- Médiathèque Matéo Maximoff : <http://www.fnasat.asso.fr/ressources.html>
- Catalogue de la médiathèque Matéo Maximoff : <http://fnasat.centredoc.fr/opac/>
- Dépêches tsiganes : <http://www.depechestsiganes.fr/>

**VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DES FAMILLES DU VOYAGE SUR LES TERRITOIRES
AU TRAVERS DE L'AGREMENT CENTRE SOCIAL**

Recherche-action menée en partenariat avec la FCSF
dans le cadre de coopérations inter-associatives renforcées

2013 – 2014 - 2015

ANNEXES

Août 2015



59, rue de l'Ourcq
75019 Paris
Tél. 01 40 35 00 04
Fax 01 40 35 12 40
info@fnasat.asso.fr
www.fnasat.asso.fr



Vers une meilleure prise en compte des familles du voyage sur les territoires au travers de l'agrément centre social

Quatre rencontres pour en débattre et y réfléchir ensemble

Une démarche co-animée par la FNASAT Gens du voyage et la FCSF

Trame du questionnement que nous vous proposerons lors de nos prochaines rencontres

Questionnement quant aux attentes des gens du voyage à l'égard des acteurs sociaux et à leur participation à la vie publique

1. Selon l'état de vos connaissances, quelles sont les principales attentes des familles des gens du voyage à l'égard des acteurs sociaux (centres sociaux, CCAS, associations spécifiques ...) ?
2. Quelles stratégies, méthodologies ou pratiques avez vous expérimenté afin de promouvoir et/ou mettre en oeuvre la participation des Voyageurs ? Participation au sein de vos structures, à la vie publique locale et/ou plus généralement dans une contribution à l'évolution des politiques publiques.
 - Les principales difficultés de ces approches ?
 - Les atouts, points de force de ces approches ?
 - Quels enseignements transférables en tirez vous ?

Questionnement quant aux politiques sociales et associatives conduites

1. Discrimination et pratiques ethnocentriques :
Existe-t-il des discriminations (inégalité d'accès au droit), des rapports de domination ou des pratiques ethnocentriques (vouloir ramener ces familles à notre mode de fonctionnement sédentaire) sous-jacentes à l'action publique ? A l'action associative ? Lesquelles ? Exemples et illustrations.
2. Impact des structures selon leur objet social :
Quels sont les principaux effets des politiques conduites par des structures ou services spécifiques/dédiés aux gens du voyage (centres sociaux, CCAS, associations...) ?
 - Les principales difficultés de cette approche ?
 - Les atouts, points de force de cette approche ?
 - Y-a-t-il à ce sujet une plus-value des centre sociaux spécifiques gens du voyage ? Laquelle ?
 Quels sont les principaux effets des politiques conduites par des structures dites généralistes (centres sociaux, CCAS, associations...) ?
 - Les principales difficultés de cette approche ?
 - Les atouts, points de force de cette approche ?
 - Y-a-t-il à ce sujet une plus-value de l'approche centre social ? Laquelle ?
3. Y a-t-il eu, sur votre territoire, des évolutions récentes sur toutes ces questions ?
 - Lesquelles ?
 - A la faveur d'un contexte renouvelé, d'une initiative précise ? D'autres facteurs ?

**Questionnaire FNASAT / FCSF - 2014 - Enquête familles du voyage
Vers une meilleure prise en compte des familles du voyage sur les territoires au
travers de l'agrément centre social**

1. Lorsque vous avez des problèmes administratifs, vers qui allez vous chercher de l'information ?

Relance : des problèmes de papiers, d'autorisations, d'inscriptions...

Réponse libre	Recodage enquêteur
	<input type="checkbox"/> Personne, suis seul <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Réseau de voyageurs <input type="checkbox"/> Association, centre social <input type="checkbox"/> Institution <input type="checkbox"/> École Autre :

2. Quel type de problèmes administratifs / d'informations vous recherchez le plus souvent ?

*Relance : reprendre la personne citée à la question précédente : « Qu'est ce que vous lui demandez le plus souvent ? »
Si pas de réponse « que lui avez-vous demandé la dernière fois ? Et la fois d'avant ? Et encore avant ? » etc.*

Réponse libre	Recodage enquêteur
	<input type="checkbox"/> Je ne demande plus, on ne m'écoute pas <input type="checkbox"/> En matière d'habitat, pour m'installer temporairement <input type="checkbox"/> En matière d'habitat, pour m'installer durablement <input type="checkbox"/> En matière de travail ? <input type="checkbox"/> En matière d'accès au RSA ? <input type="checkbox"/> En matière d'accès aux autres droits sociaux ? <input type="checkbox"/> En matière de santé, d'alimentation ? <input type="checkbox"/> En matière d'éducation ? <input type="checkbox"/> En matière de vie familiale ? Autre :

3. Comment, par quel moyen allez- vous chercher ces informations sur des problèmes administratifs ?

- Téléphone
- Rencontre physique
- Internet
- Autre, préciser :

4. Et si vous avez besoin d'aide pour remplir des papiers ou faire des démarches, qui allez vous voir le plus facilement ?

Réponse libre	Recodage enquêteur
	<input type="checkbox"/> Personne, suis seul <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Réseau de voyageurs <input type="checkbox"/> Association, centre social <input type="checkbox"/> Institution <input type="checkbox"/> École Autre :

5. Et pourquoi allez-vous vers cette personne / ces personnes et pas quelqu'un d'autre ?

6. Quelles sont les difficultés plus souvent rencontrées dans vos relations avec les administrations ?

Réponse libre		
	Attente, délais de réponse, délais de paiement	<input type="checkbox"/>
	Incompréhension, complexité, méthode de calcul	<input type="checkbox"/>
	Mauvais accueil, mauvais dialogue, mauvaise écoute	<input type="checkbox"/>
	Accessibilité, mobilité	<input type="checkbox"/>
	Racisme, stigmatisation	<input type="checkbox"/>
	Jamais rencontré les administrations	<input type="checkbox"/>
	Pas de difficulté	<input type="checkbox"/>
	Ne sait pas où aller	<input type="checkbox"/>
	Pas confiance dans les administrations	<input type="checkbox"/>
	Autre, préciser	<input type="checkbox"/>

7. Que pensez-vous de l'action du centre social ou de l'association X ?

(énoncer le nom de l'association qui intervient sur ce territoire)

- C'est un vrai plus, ça me permet d'accéder à mes droits
- Une aide parmi d'autres mais je pourrais faire autrement
- C'est une aide qui nous isole entre gens du voyage

8. Estimez vous que, ces dernières années, certains de vos droits ne sont pas respectés ou vous ont été refusés ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Jamais

9. Dans quelle situation par exemple, ou dans quel domaine ? donnez des exemples

Réponse libre	Recodage enquêteur
	<input type="checkbox"/> En matière d'habitat ? <input type="checkbox"/> En matière de travail ? <input type="checkbox"/> En matière d'accès au RSA ? <input type="checkbox"/> En matière d'accès aux autres droits sociaux ? <input type="checkbox"/> En matière de santé, d'alimentation ? <input type="checkbox"/> En matière d'éducation ? <input type="checkbox"/> En matière de vie familiale ? Autre :

10. Selon vous, quelles sont les raisons qui font qu'on vous a refusé ces droits ?

11. Pour l'accès à vos droits sociaux, êtes vous domicilié sur le secteur où vous résidez le plus souvent ?

- Oui** **Non** **Demande refusée**

Si votre demande a été refusée, pourquoi ?

12. Êtes vous satisfaits de votre domiciliation administrative ? Pourquoi ?

- Très satisfait
 Plutôt satisfait
 Plutôt pas satisfait
 Pas du tout satisfait
Commentaires :

13. En matière d'accueil temporaire, vous arrivez à trouver un emplacement sur les aires d'accueil officielles

- Très facilement
 Facilement
 Difficilement
 Très difficilement
 Non car les aires sont inexistantes
 Pas concerné, je suis sédentaire et j'en suis content
 Pas concerné, je suis sédentaire et je le regrette

Commentaires :

14. Il m'est arrivé d'être expulsé d'une aire d'accueil officielle en période hivernale :

- Souvent
 Très souvent
 Rarement
 Très rarement
 Jamais

Commentaires :

15. Il m'est arrivé d'être expulsé d'un stationnement hors aire d'accueil officielle en période hivernale :

- Souvent
- Très souvent
- Rarement
- Très rarement
- Jamais

Commentaires :

16. En matière de scolarisation de vos enfants, vous parvenez à les inscrire à l'école primaire :

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Très rarement
- J'ai des enfants scolarisés au-delà du collège, préciser :

Sans objet, pas d'enfants à charge

Si difficultés d'inscription, quels sont les motifs invoqués :

17. En matière de scolarisation de vos enfants, vous parvenez à les inscrire au collège :

- Toujours
- Souvent
- Rarement
- Très rarement
- J'ai des enfants scolarisés au-delà du collège, préciser :

Sans objet, pas d'enfants à charge

Si difficultés d'inscription, quels sont les motifs invoqués :

18. En matière d'accès à l'eau et à l'électricité, vous parvenez à vous approvisionner :

- Toujours
 - Souvent
 - Rarement
 - Très rarement
- Commentaires :

19. Avez-vous fait des démarches pour assurer votre caravane ?

- Oui, et ça a abouti
- Oui, mais ça n'a pas abouti
- Non, ça ne sert à rien de demander, je n'y crois pas, ou trop compliqué
- Non
- Commentaires :

20. Avez-vous déjà fait des démarches pour ouvrir un compte en banque ?

- Oui, et ça a abouti
- Oui, mais ça n'a pas abouti
- Non, ça ne sert à rien de demander, je n'y crois pas, ou trop compliqué
- Non

Commentaires :

21. Avez-vous déjà fait des démarches pour obtenir des documents d'identité ?

- Oui, et ça a abouti
- Oui, mais ça n'a pas abouti
- Non, ça ne sert à rien de demander, je n'y crois pas, ou trop compliqué
- Non

Commentaires :

22. Avez-vous déjà fait des démarches pour pouvoir voter aux élections ?

- Oui, et ça a abouti
- Oui, mais ça n'a pas abouti
- Non, ça ne sert à rien de demander, je n'y crois pas, ou trop compliqué
- Non

Commentaires :

23. Avez-vous déjà fait des démarches pour obtenir l'aide au logement ou le FSL pour l'énergie ?

- Oui, et ça a abouti
- Oui, mais ça n'a pas abouti
- Non, ça ne sert à rien de demander
- Non

Commentaires :

24. Si vous étiez président de la république que feriez-vous en priorité pour les gens du voyage ?

25. Si vous étiez président d'un centre social ou d'une association, et pouviez décider seul, que feriez vous en priorité pour les gens du voyage ?

26. Est-ce qu'on vous a déjà demandé votre avis sur vos attentes par rapport aux administrations ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Jamais

**27. On vous appelle gens du voyage ou voyageurs, qu'est ce que ça veut dire pour vous ?
(Plusieurs réponses possibles)**

Je suis nomade et j'en suis fier	<input type="checkbox"/>
Je suis fier de mes origines et de nos traditions	<input type="checkbox"/>
Je suis comme tout le monde, je ne veux pas de traitement spécifique	<input type="checkbox"/>
Je me sens mis à l'écart, montré du doigt, et je le regrette	<input type="checkbox"/>
Autre, préciser :	<input type="checkbox"/>

28. Comment aimeriez vous qu'on vous appelle ?

- Manouche Gitan Sinti Voyageurs Gens du voyage Rom Yenish Forain Pas de qualificatif particulier Autre

29. La vie des gens du voyage a t'elle changé en mieux ou en moins bien par rapport à celle de vos parents ?

<input type="checkbox"/> Elle a plutôt changé en mieux... en quoi a-t-elle changé ?	
<input type="checkbox"/> Elle a plutôt changé en moins bien... en quoi a-t-elle changé ?	
<input type="checkbox"/> Elle n'a pas vraiment changé	
<input type="checkbox"/> Je ne sais pas vraiment	

30. Au cours de ma vie, je pense que les institutions m'ont incité à changer mon mode de vie en matière de vie familiale, d'habitat, ou d'activité économique ...

- Très souvent Souvent Parfois Jamais

Commentaires :

31. Je pense que les institutions respectent mon mode de vie en matière de vie familiale, d'habitat, ou d'activité économique ...

- Très souvent Souvent Parfois Jamais

Commentaires :

32. Qui pourrait au mieux représenter la parole des gens du voyage auprès des institutions et administrations du territoire ?

- Il nous faut des médiateurs pour négocier avec les administrations
- Il nous faut des représentants issus des gens du voyage
- Il faut à tour de rôle qu'on exprime notre avis, mais on ne représente que nous-mêmes et pas le groupe
- Il faut que des gens du voyage se présentent aux élections

33. Seriez vous d'accord pour représenter les gens du voyage dans des discussions avec la mairie?

- Oui, tout à fait
- Oui, mais que pour moi et ma famille
- Non ça me mettrait en difficulté par rapport aux autres voyageurs
- Non, car on ne prend jamais en compte notre avis

34. Seriez vous d'accord pour représenter les gens du voyage dans des discussions avec le centre social ?

- Oui, tout à fait
- Oui, mais que pour moi et ma famille
- Non ça me mettrait en difficulté par rapport aux autres voyageurs
- Non, car on ne prend jamais en compte notre avis

35. Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

Renseignements personnels – TRAITEMENT STATISTIQUE ANONYME

	Sexe
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Réponse en couple	

Nombre d'enfants	
-------------------------	--

Age

Moins de 25	<input type="checkbox"/>
De 25 à 40	<input type="checkbox"/>
De 40 à 60	<input type="checkbox"/>
60 et plus	<input type="checkbox"/>

Habitat

<input type="checkbox"/> Caravane sur terrain d'accueil	<input type="checkbox"/> Maison et vit dans sa caravane
<input type="checkbox"/> Caravane sur terrain privé légal	<input type="checkbox"/> Maison sans caravane à côté
<input type="checkbox"/> Caravane sur terrain illégal	<input type="checkbox"/> Appartement
<input type="checkbox"/> Inconnu	
Autre, préciser :	

Participation à la vie de l'association/ du centre social

<input type="checkbox"/> Usager
<input type="checkbox"/> Bénévole
<input type="checkbox"/> Administrateur
<input type="checkbox"/> Salarié
<input type="checkbox"/> Autre préciser

N° Département passation :	
----------------------------	--

POUR L'ENQUETEUR, c'est à la fin du questionnaire que beaucoup de choses se disent ; rapportez page suivante les remarques, propositions, ou thèmes de discussion qui ont émergé en off.

UN GRAND MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !!

INSCRIPTION : <http://bit.ly/InscriptionSéminaireGV67Fev>

Inscription via le lien ci-dessus avant le 30 Janvier

TARIFS REPAS

Repas du 6 février 2015 : 24 €

Repas du 7 février 2015 : 18 €

(Règlement des repas par chèque à l'ordre de L'URECSO)



MAISON DE QUARTIER SEVE

11 boulevard St Just

86000 POITIERS

Bus: Ligne 8 Arrêt Multipôle St Eloi

(Navette disponible à partir de la gare de Poitiers)

HÔTELS À PROXIMITÉ

Hôtel ibis Poitiers Beaulieu, 1 Rue du Bois Dousset 05 49 61 11 02

Hôtel Le Beaulieu, 3 Rue des Frères Lumière 05 49 61 38 75

Barthotel 84 - 86 avenue Jacques Cœur 05 49 46 25 12

CONTACT

URECSO - Nathalie MARECHAL

Tél : 05 49 00 01 45

accueil@federation-csc86.org

PROGRAMME
FAMILLES DU VOYAGE
RENCONTRES NATIONALES
POITIERS
LES 6 ET 7 FÉVRIER 2015
DE 13H À 18H ET DE 8H30 À 17H
A LA MAISON DE QUARTIER SEVE

Vers une meilleure prise en compte des familles
du voyage sur les territoires au travers de
l'agrément centre social



VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES FAMILLES DU VOYAGE
SUR LES TERRITOIRES AU TRAVERS DE L'AGRÈMENT CENTRE SOCIAL

PROGRAMME

Les fédérations FCSF et FNASAT se sont engagées dans une démarche de co-animation inter-réseaux pour explorer la question de la prise en compte des familles du voyage sur les territoires, au travers de l'agrément centre social. Elles ont initié une approche de type recherche-action qui a permis d'organiser des rencontres régionales (70 personnes - une quarantaine de structures), d'interroger plusieurs centaines de familles, et qui donnera lieu à un séminaire national les 6 et 7 février prochain. Ceci au moment où, de son côté, la CNAF entend préciser le cadre d'organisation des centres sociaux (CS) et espaces de vie sociale (EVS) dits atypiques gens du voyage, dans le prolongement de la circulaire animation de la vie sociale de juin 2012.

Les premières rencontres régionales ont pu identifier une attente majeure des « gens du voyage » : une revendication d'accès aux droits et de reconnaissance en tant qu'habitants des territoires (parfois depuis plusieurs générations...).

Il est donc aujourd'hui impératif de tenir compte de cette complexité dans l'action publique, et de s'inscrire dans une articulation entre le Droit, identique pour tous les citoyens, et les spécificités des modes de vie de ces populations et des méthodes à développer pour les accompagner.

Les finalités du séminaire sont les suivantes :

- A partir d'un état des lieux fiable et participatif, élaborer une vision commune sur la prise en compte de ces familles dans les structures agréées « centre social », et plus largement dans l'ensemble des structures sociales du territoire ;
- Construire une parole commune, adressée d'une part aux deux réseaux, et d'autre part aux acteurs institutionnels : CNAF, collectivités territoriales, services de l'Etat et toutes les institutions concernées...
- Consolider le réseau d'acteurs dans sa dimension inter réseaux (FNASAT et FCSF)

VENDREDI 6 FÉVRIER

ACCUEIL À PARTIR DE 13H

14H : Introduction du séminaire

14H30 – 18H : L'accès aux droits pour les « gens du voyage » - état des lieux et problématique

- L'organisation actuelle et les enjeux identifiés dans les régions par les réseaux FNASAT – FCSF
- Apport scientifique : Céline BERGEON (Migrinter)
- La parole des « gens du voyage » concernant l'action publique : résultats de la consultation
- Point de vue :
 - Représentants politiques, institutions
 - Point de vue des associations (Sous réserve : ANGVC, ASNIT, France Liberté Voyage)
- Débat avec la salle

19H30 : Repas

SAMEDI 7 FÉVRIER

ACCUEIL À PARTIR DE 8H30

9H - 12H30 : Regard sur l'action publique avec/pour les « gens du voyage »

Sur la base des constats et problématiques qui ont été partagés la veille, et sur la base d'un texte, les participants sont répartis en différents groupes et échangent sur les enjeux prioritaires à traiter pour l'action publique :

- ▶ Comment ces constats et questionnements interrogent les pratiques, les modes de faire, les relations partenariales ?
- ▶ Quel serait l'idéal à atteindre, les « horizons communs » concernant chacune de ces questions ?

BUFFET CONVIVIAL

14H-16H : Définition d'une vision commune pour une meilleure prise en compte des gens du voyage dans les territoires

Sur la base des horizons communs qui ont été définis le matin, les différents groupes échangent sur les cibles prioritaires à atteindre, et élaborent une stratégie commune pour atteindre chacune de ces cibles.

16H-17H : Conclusions du séminaire :

- Regard de Céline BERGEON
- Ouverture sur la suite des travaux
- Débat avec la salle

Séminaire national FNASAT-Gv FCSF - Déroulé des ateliers du 7 février

Consignes déroulé & animation

Matinée - Introspection, quelles sont les attentes des gens du voyage, et les enjeux pour nos politiques publiques ?

Sur la base des constats et problématiques qui ont été partagés, les différents groupes échangent sur les enjeux prioritaires à traiter pour les deux réseaux :

- ☞ Comment ces constats et questionnements interrogent nos pratiques, nos modes de faire, nos relations partenariales ?
- ☞ Quel serait l'idéal à atteindre, les « horizons communs » concernant chacune de ces questions ?

Tous les sous groupes travaillent sur le même sujet, avec une même méthode, et bien sûr des points de vue différents. L'objectif est de construire une intelligence collective.

On part de quelque chose de général :

1 - L'animateur lit la liste des enjeux remise à chaque participant (Liste d'enjeux à produire par Christophe Moreau, sur la base des rencontres régionales ; de l'enquête « familles » ; de l'état des lieux CNAF

2 - L'animateur lit les 4 questions transversales inscrites sur le même document :

1. Accès aux droits : quels sont les difficultés, les points forts, les enjeux à prendre en compte ?
2. En quoi y a-t-il un risque d'ethnocentrisme, un rejet des modes de vie des personnes, une tendance à l'individualisation et à l'isolement ?
3. Comment faciliter le fait d'être habitant d'un territoire, d'appartenir à des collectifs, de construire des liens sociaux : quels sont les difficultés, les points forts, les enjeux à prendre en compte ?
4. Participation, citoyenneté, participation, vie sociale (vote, représentativité, vie associative, instances sociales, gouvernance des politiques autour des GDV) : quels sont les difficultés, les points forts, les enjeux à prendre en compte ?

3 - On complète et on commente cette liste d'enjeux ; 45 minutes de discussion

Pendant cet échange, l'animateur note les principaux enjeux qui sont abordés : points forts, points d'appui, points faibles, risques, menaces, problématiques qui portent un potentiel de changement. On aboutit à une liste d'environ 5-10 enjeux.

4 - Dans la deuxième partie, après 45 minutes d'atelier, on relance des questions thématiques ; une thématique spécifique/prioritaire pour chaque atelier. 30 minutes de discussion

- Habitat, aire d'accueil ; habitat adapté ; habitat et vieillissement : quels enjeux prioritaires ?
- Accès aux droits sociaux, discriminations, caf, rsa, retraite : : quels enjeux prioritaires ?
- Accès aux autres droits fondamentaux (domicile, vote, sépulture ; circulation, aller et venir, se réunir...) : : quels enjeux prioritaires ?
- Santé , 15 ans d'espérance de vie en moins : : quels enjeux prioritaires ?

- Activité économique, salariés, non salariés, formation professionnelle, contrat RSA : : quels enjeux prioritaires ?
- Education, scolarisation, parentalité, Illettrisme : quels enjeux prioritaires ?

Pendant cet échange, l'animateur note les principaux enjeux qui sont abordés : points forts, points d'appui, points faibles, risques, menaces, problématiques qui portent un potentiel de changement. On aboutit à une liste d'environ 4-5-enjeux plus thématiques.

5 - Dans la troisième partie, pendant 1H45, jusqu'à la pause du midi :

- Identifier entre 5 à 10 enjeux problématiques prioritaires, par un vote post it via un travail en « sous groupe de voisinage », les 2-3 personnes autour de soi ; pour des groupes de 20 personnes, on a donc 5-6 sous groupes ; 15 ' de discussion, chaque sous groupe a 5 post it. On se déplace coller ses votes au tableau.
- On identifie donc les 5 à 10 enjeux prioritaires au tableau
- Ensuite en sous groupes de voisinage, formuler des horizons, des objectifs idéaux (30 minutes) pour les enjeux prioritaires, en formulant des propositions sous la forme : « il est souhaitable... »

Il reste une heure de mise en commun ; à la prise de note, on aboutit à :

- Une liste d'enjeux prioritaires : exemple : « la tendance à inciter les voyageurs à se sédentariser les isole de leur groupe familial »
- Pour chaque enjeu, un idéal à atteindre : exemple : « il est souhaitable de permettre une liberté de choix pour ces citoyens : disposer de places en aires d'accueil, mais aussi d'habitat adapté, et de terrains en accession à la propriété ».
- Il peut ne pas y avoir de consensus, mais un débat ouvert : on s'efforce alors d'identifier des hypothèses ; objectif idéal option A, objectif idéal option B, pour un même enjeu.

Ce travail nécessite :

- Une liste d'enjeux initiaux, sur une page A4, remise à chaque participant (120 – 140 copies)
 - Un paquet de post it pour chaque sous groupe de 20 (une trentaine de post it par groupe de 20)
 - Un tableau blanc ou paperboard avec feutre
- Chaque groupe dispose d'un animateur (voir liste plus haut), et d'un secrétaire à la prise de notes :

6 - Sur le temps du midi :

- Repas en commun pour les 12 animateurs et secrétaires, le grand témoin et les présidents des deux réseaux.
- On identifie les points communs, 3 - 5 enjeux communs à tous les groupes
- On s'informe des objectifs idéaux formulés par les groupes
- Et on identifie les points de débat, qui ne font pas consensus, qui restent à trancher

Après-midi - Projection, définition d'une vision commune pour l'action institutionnelle en direction des gens du voyage

Tous les sous groupes travaillent sur le même sujet, avec une même méthode, et bien sûr des points de vue différents. L'objectif est de construire une intelligence collective.

7 – atelier de l'après midi : réflexion sur les stratégies à développer :

Les participants restent dans le même groupe de travail.

- On travaille sur les points consensuels, communs aux différents groupes ;
- On prend acte des points de débats, on en parle
- On travaille sur les enjeux prioritaires identifiés par le groupe, même s'ils ne sont pas partagés par les autres groupes.

Les questions pour déterminer les stratégies :

- ☞ Que faut il maintenir ou modifier dans nos postures professionnelles ?
- ☞ Que faut il maintenir ou modifier dans les projets associatifs ?
- ☞ Que faut il maintenir ou modifier dans l'organisation des structures ?
- ☞ Que faut il maintenir ou modifier dans l'animation territoriale ?

Conclusions :

- Regard du grand témoin chercheur ; il a circulé dans les groupes toute la journée, et a échangé pendant le repas avec le groupe d'animateurs.
- Perspectives : définition des stratégies, stratégie de valorisation et perspectives de renforcement des collaborations inter-réseaux.